

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 février 2011

PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	23 février 2011
Approuvé en Conseil Municipal le	05 avril 2011
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Débat d'Orientation Budgétaire – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Demande de subvention au SIPPAREC pour le programme d'éclairage public – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Convention avec la Caisse d'allocations Familiales – Aides aux vacances enfants (AVE) 2011-2012 – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 7) Attribution d'une aide financière au projet dispositif « Projet Jeune » 2011 – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 8) Versement d'un acompte sur les subventions à verser à l'association « La Maison Kangourou – PN2 » et à l'association « Les Petits Pinsons » au titre de l'exercice 2011 – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 9) Versement d'un acompte sur la subvention à verser à la Caisse des Ecoles au titre de l'exercice 2010 – Rapporteur : Madame Virginie ROSSIGNOL
- 10) Déclassement et vente des parcelles de l'îlot B – Opération des « Hauts de Joinville » – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Prolongation de l'avenant avec l'entreprise Saint Gobain Emballage – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 12) Convention pour le recouvrement de la redevance assainissement – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 13) Approbation du Contrat Enfance – Jeunesse 201/2013 – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 14) Convention « Prestation de Service » avec la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne pour l'accueil de loisirs sans hébergement « Maternelles » - « Primaire » - « Adolescents » - Rapporteur : Madame Virginie ROSSIGNOL
- 15) Renouvellement des membres du Comité consultatif Environnement – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 16) Indemnités de fonctions attribuées aux Adjointes, aux Maires et aux Conseillers Municipaux de la majorité – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 17) Ressources humaines – Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 18) Protection fonctionnelle de Mme Emmanuelle CONRAD et de M. Olivier DOSNE
- 19) Vœu relatif à la situation de Joinville (Brésil)
- 20) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS		
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Mme Emmanuelle CONRAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	M. Patrice POSEZ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Virginie ROSSIGNOL	<input type="checkbox"/>		
	Mme Virginie ROSSIGNOL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
		Mme Chantal ALLAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Pierre MARCHADIER	<input type="checkbox"/>	
		M. André BIZEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Nadine MIRALT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. André BIZEUL	<input type="checkbox"/>	
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Brahim BAHMAD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Alain BARUGEL	<input type="checkbox"/>	
		Mme Amèle EWART	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Francis SELLAM	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Florence WEISSLER- LOPEZ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Benoit WILLOT	<input type="checkbox"/>	
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Yves TAMET	<input type="checkbox"/>	
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		liste « Pour Joinville Ensemble et Unis	M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
			Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée en séance à 20h45	<input type="checkbox"/>
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Arrivée en séance à 20h35	<input type="checkbox"/>		
Mme Sandra GRELLIER	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	M. Areski OUDJEBOUR	<input type="checkbox"/>		
	M. Gérard OUTTIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Olivier AUBRY	<input type="checkbox"/>		

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	23
Nombre de membres excusés représentés	10
Absent	0

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, avant de commencer l'examen des différents points à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je vous signale que vous avez reçu, sur table, deux points supplémentaires, qui ne figuraient pas sur la convocation qui vous a été adressée. Le premier est relatif à la prise en charge des dépenses liées à la protection fonctionnelle de Madame Emmanuelle CONRAD et de moi-même, en tant que Maire.

Le second est relatif à un vœu, en faveur de la ville de Joinville au Brésil. Conformément à l'article 2 de notre règlement intérieur, je soumetts à votre approbation l'adjonction de ces deux points.

Monsieur Areski OUDJEBOUR entre en séance. Le Conseil vote à l'unanimité l'inscription de ces deux points.

Bonsoir, Areski. Je vous remercie, ces deux sujets seront examinés à l'issue de l'examen des points de l'ordre du jour de notre conseil d'aujourd'hui.

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

M. André BIZEUL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
	<i>Le Conseil désigne M. André BIZEUL</i>
	Unanimité

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je propose à Monsieur TAMET...J'aimerais bien vous voir parce que, je suis désolé, il y a un appareil... Est-ce que vous pourriez vous décaler un tout petit peu ? C'est possible ? Voilà, que nous puissions, pour les échanges... ou même pour vous, si vous voulez vous décaler pour mieux nous voir, profitez-en maintenant. Je vous rappelle que vous devez tous prendre les micros pour parler, si vous voulez que nous puissions bien retranscrire vos propos.

* *
*

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

M. Olivier AUBRY: Vous demandez si nous avons des remarques. Les séances sont enregistrées. Il n'empêche que, quand l'enregistrement ne passe pas, et que vous notez que par défaut technique... Ça change beaucoup de choses, et notamment dans la compréhension du dialogue, des questions et des réponses. On attribue inconsciemment ou non des...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas volontaire.

M. Olivier AUBRY : Je sais bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est vrai que nous avons eu un conseil, et nous en prenons acte, où, franchement, personne n'a été bon sur les micros. Donc, nous avons eu beaucoup de mal à retranscrire ce conseil. C'est pour cela que je vous le rappelle en début de soirée, faites un effort sur les micros. Je vous remercie.

2	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010	
	<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>	
Pour	21	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL ; M. Francis SELLAM, M. André BIZEUL, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, M. Boutaïeb KADDANI,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

		M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») ; M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
Contre	02	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement »).
Abstention	02	M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
<i>Ne prend pas part au vote : Mme Chantal ALLAIN, Mme Nadine MIRault, M. Brahim BAHMAD, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER</i>		

* *

*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE DEPUTE-MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

M. Benoit WILLOT : Est-ce qu'il y a eu un arrêté concernant l'utilisation de la place Mozart par une entreprise joinvillaise et dans quelles conditions ? Peut-on le savoir ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, bien sûr, un arrêté a été pris pour une convention d'occupation du domaine public. Un loyer pour l'occupation de ces terrains sera perçu par la ville. Vous voulez que nous vous en communiquions une pièce ? Non ? D'accord. Avez-vous d'autres questions ?

M. Marc VERSTRAETE : Oui, Monsieur Le Maire. J'aimerais en savoir un peu plus sur la convention qui lie la commune à Madame Isabelle BIREAU, concernant une mise à disposition d'un logement. J'aimerais avoir plus d'informations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, c'est à l'école - si je ne me trompe pas - maternelle du Centre. C'est ça ? Qui veut répondre ? Virginie ?

Mme Virginie ROSSIGNOL : Je n'ai pas bien entendu.

M. Marc VERSTRAETE : Oui. J'aimerais avoir un peu plus d'informations sur la convention qui lie la ville à Madame BIREAU concernant la mise à disposition d'un logement dans le bâtiment communal, 1 boulevard de l'Europe.

Mme Virginie ROSSIGNOL : Madame BIREAU est donc la Directrice de l'école maternelle du Centre, qui est arrivée cette année. Il faut savoir que, nos directeurs d'écoles, s'ils le choisissent, dans la mesure où il y a des logements disponibles, peuvent profiter d'un logement. Il se trouve que le logement dont vous parlez est disponible, et donc Madame BIREAU a une convention qui va lui permettre d'y habiter. Voilà, c'est en cours.

M. Marc VERSTRAETE : Ce logement se situe à l'office HLM ?

Mme Virginie ROSSIGNOL : Non. Ce logement se situe dans l'enceinte de l'école La Fontaine.

Un intervenant : D'accord.

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE DEPUTE-MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *

*

4 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 4 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Le débat d'orientations budgétaires constitue un temps fort, puisqu'il rappelle le contexte et met en perspective le budget qui sera proposé d'ici un mois. Tout d'abord, cette année encore, ce DOB n'a pas été présenté en commission finances, quelles que soient, d'ailleurs, les raisons que vous avez évoquées, et je pense que c'est dommage parce que cela aurait permis un travail important en amont. J'ajoute que certaines commissions sont aussi très concernées, assez impactées par le DOB. Je pense, par exemple, à la commission urbanisme, et je ne pense pas que cela aurait bouleversé le fonctionnement du Conseil et des commissions.

M. André BIZEUL : A la commission des Finances auquel vous n'étiez pas présent, c'est cela ?

M. Olivier AUBRY : Attendez Monsieur, permettez. Vous n'allez pas commencer à polémiquer. Je l'ai déjà dit, d'autres personnes n'étaient pas là. C'est rare, je pense être parmi les personnes assez assidues, je m'en excuse. Je me suis excusé. Il n'empêche qu'avec ou sans moi, il y a quand même des conseillers municipaux aussi qui sont concernés que ce soit de la majorité ou de l'opposition et je pense que nous aurions pu faire un travail, en amont, intéressant, constructif et utile. Alors, quelques observations avant que tout le monde puisse prendre la parole. Sur les impôts locaux, les taux, si j'ai bien compris, n'augmentent pas cette année. Cela dit, il faut quand même rappeler que durant les deux années précédentes, ils ont augmenté de façon sensible et les quatre taux pour atteindre des niveaux records et ce dans un contexte difficile, qui est engendré par la crise et notamment ses effets sur le pouvoir d'achat. Le taux d'exécution des investissements, d'après ce document, est tombé à 45 %. Alors bien sûr, vous avez fourni un certain nombre d'explications, mais nous pouvons tout de même nous interroger sur l'affichage de 10 millions d'investissements quand on ne peut pas tenir ses engagements, en tout cas, à plus de la moitié.

M. Patrice GENTRIC : Mais ce n'est pas que nous ne pouvons pas les tenir.

M. Olivier AUBRY : Cela veut dire que l'on essaie de regarder en un an, si on peut, quand on fait des promesses, quand on prend des engagements, on essaie de voir si on peut mener à bien ses promesses au cours de l'exercice concerné, car bien entendu, nous parlons d'un DOB sur un budget et sur un exercice bien défini. Je pense, et c'est peut-être la conclusion que, ce taux d'exécution de moins de 50 %, c'est peut-être aussi le retour au principe de réalité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je demande à ce que nous ne coupions pas.

M. Olivier AUBRY : Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Olivier, continuez.

M. Olivier AUBRY : Il y a un point que je voudrais soulever aussi, ce sont les études. Il y a des études, beaucoup d'études, certes, elles sont souvent nécessaires, notamment au plan technique. Cela dit, il faut peut-être éviter les dérives. Les études, il faut le rappeler, c'est un outil d'aide à la décision et elles ne doivent pas se substituer à la réflexion et à l'analyse du Conseil Municipal.

Je crois que les élus locaux, les Conseils Municipaux, les commissions dont nous parlions, et puis – je crois qu'il y a des représentants d'associations dans la salle – la société civile, c'est-à-dire tous les acteurs de la vie locale, la population, peuvent tout à fait apporter leur contribution et peut-être même mieux répondre, que les experts, à leurs attentes.

Je crois qu'il ne faut pas négliger le travail du Conseil Municipal en se réfugiant, j'allais presque dire, parfois en fuyant ses responsabilités. Les études et expertises ont un rôle à jouer, mais il ne faut pas qu'il y en ait de trop et il ne faut pas que cela se fasse au détriment du travail du Conseil Municipal et de tous ceux qui font la vie d'une ville.

Avant de laisser la parole à mes collègues, quelques observations sur les investissements. Concernant le gymnase, je le dis et je le redis et là encore ce ne sont pas des études, ce sont les Joinvillais qui pratiquent du sport ou une activité culturelle qui nous l'ont dit, l'importance de la vie associative à Joinville, la place des associations rapportée au nombre d'habitants, les activités qui en découlent, il ne fallait pas – et nous passons à côté d'une occasion importante – regrouper dans un même équipement, le sport et la culture. Ce n'est pas du luxe de demander à Joinville deux bâtiments, deux équipements complémentaires, d'abord parce qu'il est difficile de faire cohabiter les deux et puis très pompeusement rebaptiser deux salles « Espace culturel », c'est tout de même réduire la culture et les activités, la pratique de la danse, à ce genre de salle qui est peu.

Deux autres dossiers, les Canadiens. Nous avons bien noté qu'il existe un projet de 1 200 000 euros. Nous allons suivre cela de près. Nous allons regarder plus précisément comment les choses se passent, mais tout de même, et je ne veux pas du tout polémique, je rappelle des faits, c'est presque le dos au mur que vous avez été contraints de présenter ce projet dans la précipitation, en organisant une réunion. Encore une fois, je ne porte pas de jugement sur le fond du dossier, nous aurons l'occasion de le voir, je rappelle que les habitants se sont vraiment sentis abandonnés depuis quelques années d'autant plus qu'ils avaient participé depuis 3 ans...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ils ont été abandonnés pendant 20 ans !

M. Olivier AUBRY : Ils avaient, pendant un an et demi, participé à un groupe de travail, apporté leur contribution, cela avait débouché sur un projet de, je crois, 600 000 euros. Ce projet était tout prêt, il ne demandait plus qu'à être réalisé, et d'ailleurs, vous avez pris un engagement de commencer à le mettre en œuvre fin 2008. Pendant 3 ans, plus de nouvelle. Chacun aime rappeler qu'il a fallu que l'exaspération atteigne presque son summum pour que certaines personnes proposent la scission - je n'avais jamais vu cela jusqu'à présent - du quartier des Canadiens jusqu'à Saint-Maurice. Écoutez, c'est leur opinion, elle est tout à fait respectable, je constate les faits et vous l'avez constaté. Oui deux personnes, mais je crois que l'exaspération dépassait les deux personnes quand même. Donc, voilà, maintenant il y a un projet d'1 200 000 million d'euros. Je note aussi que les études ne sont pas réalisées et j'ai noté que vous aviez écrit que « *l'avant-projet sommaire n'est pas réalisé* », ce qui laisse une marge de réflexion et de précision à apporter.

Autre point, l'éclairage public. Sur le quai de Polangis, j'avais cru comprendre que le quai devait être rénové, cela avait été voté en 2009. Je voulais poser une question, est-ce que cette rénovation se résume à un éclairage public ? Certes, indispensable, mais tout de même qui est très loin de la rénovation qui était prévue. Voilà. Je dirais aussi que, même s'il ne s'agit pas du budget, mais du DOB, je trouve qu'il aurait fallu apporter un certain nombre de précisions et de clarté. Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est bon Olivier ? Je suis quand même étonné du niveau du débat, du début du débat, parce que vous reprenez, et je vais le dire calmement, une sorte de catalogue à la Prévert, une sorte de litanie sur des choses qui, franchement...

Nous allons partir sur la fin, nous allons partir sur le quartier des Canadiens. Vous avez, effectivement, des études qui ont été réalisées sous le précédent mandat de Monsieur Pierre AUBRY. Le quartier date, je le rappelle, de plus de 20 ans, et, il faut le reconnaître, nous sommes tous d'accord, il a mal vieilli, vit mal, et aujourd'hui nécessite une restructuration partielle en surface. J'ai pris un engagement, avec ma liste, pendant les élections, de rénover ce quartier. Que ce soit fait en 2008, ou en 2009, ou en 2010, l'essentiel, c'est que cela soit fait. Je ne vois pas où est la polémique.

Sur les chiffres, je ne vais même pas en parler plus parce que nous avons fait un choix, nous avons chiffré et c'est vrai que, si nous réétudions ce qui avait été mis sur la table en 2007-2008, nous arrivions plutôt à un projet du même montant que le projet que nous sortons aujourd'hui. Je crois avoir envoyé une double page aux habitants des Canadiens, pas dans l'urgence, dans une certaine concertation, parce que cela fait quand même deux ans que nous recevons, dans des conditions particulièrement difficiles, les présidents de syndicats qui sont, je vais dire, dans une situation nerveuse un peu particulière, qui craquent, qui s'attendent à la réfection de leur quartier, dans l'année, tous les ans depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés à le faire les études, les travaux vont commencer cette année et là, je vais rebondir après sur les taux d'exécution de nos budgets. Si les 1,2 millions ne sont pas faits cette année, l'année prochaine vous allez nous dire « *Mais Monsieur DOSNE, vous nous avez menti, vous n'avez réalisé que 800 000.* »

Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, quant à la présentation du budget de ce soir, c'est que, avec les 11 millions - vous m'arrêtez si je me trompe sur les chiffres - de l'an dernier, plus les 6-7 de cette année, en réalité nous allons arriver à 16-17 millions d'euros exécutés en 2 ans. J'ai envie de dire, peu importe que ce soit réalisé sur un an pile ou en un an et demi ou en deux ans. Effectivement, nous n'allons pas faire une trésorerie de cavalerie, ce n'est pas le but, mais cela sera fait. Nous approvisionnons ces sommes et cela sera fait.

Vous savez Monsieur AUBRY, faire des travaux, c'est compliqué. Effectivement, vous avez vécu sous le mandat précédent des projets, je n'ai pas souvenir de grands projets structurants sur la fin de mandat, mais il y en a eu des projets. Ce n'est pas simple, vous avez toujours des retards : je prends l'exemple de l'ascenseur, l'ascenseur qui ne démarre pas toujours, tout simplement parce qu'aujourd'hui, EDF - Alain, c'est ce que nous avons vu tout à l'heure - repousse encore l'autorisation ou va venir dans peut-être 40 jours, 60 jours. Nous avons toujours un impondérable. Juste avant c'était la carte-mère qui avait sauté. Juste avant c'était l'ABF qui avait fait quelque chose. Au final, l'ascenseur, il va être fait. Je trouve que ce genre de polémique, ça ne fait pas avancer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mais si. Allez, nous n'allons pas appeler cela une « polémique ».

M. Olivier AUBRY : Vous vous érigez en donneur de leçons, mais ce n'est pas de la polémique, c'est prendre des engagements et les tenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mais qu'est-ce que nous faisons ?

M. Olivier AUBRY : Je dis simplement...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ecoutez, j'ai décidé d'être extrêmement courtois.

M. Olivier AUBRY : Ça change.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, écoutez, vous en tirez les conclusions que vous voulez. Voilà, je vous écoute et je vous réponds.

En ce qui concerne l'Espace culturel et sportif, vous argumentez sur ce que vous avez argumenté durant la campagne électorale. Il faut savoir en sortir.

Intervention inaudible 0'54'15

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les Joinvillais, oui, les Joinvillais. Vous parlez pour... Ecoutez, vous êtes représentatifs d'un certain nombre de Joinvillais, effectivement, mais je suis représentatif aussi d'un autre nombre de Joinvillais et je discute régulièrement avec mes élus et franchement, les projets, nous les concevons ensemble. Donc, à un moment, un Maire c'est un patron, ça doit décider.

On va revenir sur la commission Finances. Je trouve que le moment que nous vivons ce soir - effectivement, il y a un règlement intérieur de 25 minutes, nous ne sommes pas stricts, s'il faut parler trois quarts d'heure dessus nous allons le faire, si nous avons du vrai fond à discuter. Justement, c'est le moment, devant le public, devant les élus, d'argumenter techniquement et financièrement. Là, vous ne le faites pas. Je le regrette, vous ne le faites pas. Non, vous ne le faites pas. Vous nous rappelez...

M. Olivier AUBRY : Vous n'êtes pas là pour distribuer des bons points déjà. Je dis simplement que je suis un élu comme les autres et je...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous ai écouté.

M. Olivier AUBRY : Voilà, merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous ai écouté, Monsieur AUBRY. Je vous ai écouté. Vous parlez du quai de Polangis. Nous allons prendre un petit peu les choses une par une. Lorsque nous faisons une projection de travaux, à un moment, il faut aussi faire des choix et écouter des gens. Evidemment, vous écoutez des Joinvillais, et nous aussi, nous écoutons des Joinvillais. Sur le quai de Polangis, j'ai rencontré, surtout, des services, des professionnels qui nous ont simplement dit : « *Si vous touchez au quai de Polangis, au niveau de la voirie, vous allez automatiquement taper dans les racines d'arbres et, à terme, sous 2 ans, les arbres vont mourir.* ». Après c'est un choix. C'est de dire « *est-ce que je fais le choix de mettre tous les arbres de Polangis en péril* », sachant qu'un grand nombre sont morts et méritent d'être changés c'est bien évident. Est-ce que je fais ce choix, et j'engage dans ces cas-là, 3-4 millions d'euros de travaux sur le quai ? Ou, est-ce que je fais un choix plus simple, de dire, sur un prochain mandat...

Intervention inaudible 0'56'14

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mais, Monsieur AUBRY, vous n'avez pas refait Joinville en 20 ans. Je ne vais pas le refaire en 5 ans. Soyez courtois. Ecoutez, ce n'est pas possible. Effectivement, nous faisons tellement de travaux en ville aujourd'hui. Je suis plutôt un Maire constructeur et bâtisseur. Chacun peut avoir un Maire plus social, peut avoir un Maire qui a une autre vision des choses. Aujourd'hui, j'ai repris une ville qui avait besoin de repartir. En ce qui concerne notre fiscalité, je vais rappeler nos chiffres parce que vous ne les avez pas rappelés. Nous avons augmenté nos impôts de 5/6 % hors base, mais vous, vous aimez à utiliser les bases nationales. Je n'utilise pas les bases nationales. J'espère rendre, à la fin du mandat, Monsieur AUBRY, une fiscalité qui aura été en hausse sur la ville de l'équivalent de 1 % par an sur 6 ans. Nous pourrons peut-être

dire, à ce moment-là, « voilà ce que nous, nous avons fait avec 1 % par an sur 6 ans et voilà ce qui aurait pu être fait et ce qui n'a pas été fait avant avec un soi-disant 0 % ».

Ne me parlez pas de la bonne gestion des choses, Monsieur AUBRY. Je vous ai soumis, il y a quelques semaines, une problématique qui s'appelle « La Halle aux Fleurs de Monaco ». Elle a coûté 3,5 millions, en francs.

Intervention inaudible de 0'57'22 à 0'57'25

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mais, attendez, je vous parle à vous, mais je parle aux Joinvillais. J'estime que, ça peut arriver, nous pouvons faire un mauvais choix, nous pouvons avoir une bonne idée, ça peut arriver, mais le choix il a coûté cher aux Joinvillais : 3,5 millions de francs. Sur un parking, en train de rouiller, plus les études qui sont allées avec, et nous pouvons vous ressortir tous les ...

Intervention inaudible 0'57'48

J'estime que nous avons prélevé aux Joinvillais 5 millions de francs avec les études, c'est quand même... Non, mais attendez, il faut parler...

Intervention inaudible 0'57'54

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je parle d'erreurs de gestion. Parce que vous me parlez de mes études, mais j'aimerais que vous me parliez de quelles études...

Intervention inaudible de 0'58'02 à 0'58'04

M. LE DEPUTE-MAIRE : Attendez. Argumentez, Monsieur AUBRY.

Intervention inaudible de 0'58'05 à 0'58'09

M. Olivier AUBRY : Vous m'avez dit il y a un...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Attendez, je connais...

M. Olivier AUBRY : Ce que vous écriviez en 2009.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le futur papier que vous allez faire circuler, ou votre prochaine tribune, je l'imagine déjà : « Le Maire a réalisé à 40 % ou à 50 % les promesses qu'il avait faites en début d'année 2010. Voilà. Il vous a trompés ».

Intervention inaudible 0'58'29

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, 2009. Je parle du budget. Je parle de l'investissement. Voilà, et cela va être une forme de désinformation, c'est tout.

Intervention inaudible 0'58'35

M. LE DEPUTE-MAIRE: Si, c'est de la désinformation, parce qu'au final, lorsque nous rendrons les clés en 2013-2014, nous aurons exécuté un grand nombre de points de nos promesses, de nos engagements électoraux. S'il y a des choses sur lesquelles nous aurons dû faire marche arrière, c'est parce que nous aurons dû faire marche arrière. Ce n'est pas une honte de changer d'avis sur un sujet sur lequel nous avons des problèmes qui se lèvent. Ce n'est pas grave. C'est être responsable.

M. Olivier AUBRY : C'est être responsable que d'écrire en 2009 : « Le quai de Polangis : une vraie promenade La réhabilitation complète du quai de Polangis sur les 3 prochaines années est lancée. Le concours architecte/paysagiste lancé en 2009 permettra d'engager les travaux dès 2010. Les vues sur la Marne, les déambulations des piétons et les déplacements doux (cycle, etc.) seront privilégiés ». Vous m'avez dit un certain nombre de choses sur les arbres. Je suis pour les protéger ces arbres, mais avant de dire cela, avant de faire croire aux gens il y a deux ans, il fallait y penser. Ce que vous me dites, ce n'est pas maintenant qu'il faut le dire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur AUBRY, je vais vous poser une autre question. Monsieur AUBRY, vous étiez aux affaires donc vous aviez les moyens de chiffrer un programme électoral. Je défie quiconque, autour de cette table, de ressortir son programme électoral, et de me dire « *Monsieur DOSNE, mon programme il valait 50 millions d'euros, il valait 60, il valait 70* », vous allez automatiquement parler « à la louche », parce que nous avons affaire à des professionnels pour chiffrer ces choses-là. Vous savez qu'un programme électoral ce n'est pas fait pour rêver. Nous nous engageons sur ce que nous croyons. Je crois en Joinville, comme vous, et je crois en un certain nombre de projets pour Joinville. Lorsque nous avons été élus, nous avons lancé des chiffrages et après nous avons arbitré. Cela paraît simple et logique. Aujourd'hui, nous continuons nos arbitrages, mais nous restons sur les grandes promesses électorales. Vous ne parlez pas de la vidéo, vous ne parlez pas de toutes ces choses-là. Nous avançons.

Je reviens sur les Canadiens. Lorsque vous assistez à des réunions publiques, ou des réunions entre syndicats, vous assistez à des syndicats très divisés – je n'y peux rien - ils sont là depuis longtemps, si on les a divisés...

Intervention inaudible 1'00'45

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous n'êtes pas syndic des Canadiens Monsieur AUBRY.

M. Olivier AUBRY : Non, je connais des syndicats. Ce que je voudrais vous dire Monsieur DOSNE, vous voyez une des grandes différences sur des projets d'ampleur : la concertation nous lui donnons quel contenu ? Est-ce que c'est convoquer les gens pour les mettre devant le fait accompli et leur imposer un projet ? J'ai une autre vision des choses, je dis simplement...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans ces cas-là Monsieur...

M. Olivier AUBRY : Attendez, je peux finir ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Allez-y.

M. Olivier AUBRY : Il faut les associer à l'élaboration du projet, c'est tout. Ces syndicats dont vous parlez, pendant les 18 mois où a eu lieu un dossier complexe – je ne dis pas que tout était parfait, il y avait certainement des choses à améliorer, ce n'était pas des études, ce qui avait été finalisé c'était un projet qui ne demandait qu'à être réalisé – je n'ai pas souvenir que la salle était à feu et à sang. Les gens sont venus, il y avait des délégués, des habitants, des riverains, des syndicats, il y avait la ville, des élus, des services techniques, et ensemble un projet avait été fait. C'est toute la différence entre la concertation...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur AUBRY, si vous permettez, je pense que nous allons donner la parole pour d'autres points. Je pense que ce qui vous caractérise, c'est que vous parlez du passé, moi, je parle de l'avenir.

Intervention inaudible 1'01'58

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si, vous revenez constamment sur ce passé. Je ne suis pas là pour l'agiter ce passé. A un moment...

Intervention inaudible 1'02'04

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, voilà. Aujourd'hui, ce qui m'intéresse pour les Canadiens ou d'autres projets sur la ville, c'est que cela avance. C'est ce que demandent les Joinvillais. Tu veux dire d'autres choses ? Par rapport à Olivier ?

M. Patrice GENTRIC : Sur le taux d'exécution. Ce que Monsieur le Maire a rappelé, c'est que nous avons des services techniques qui ne sont pas surdimensionnés. Vous leur demandez de faire 6 millions d'euros de travaux en 2010, et 11 millions en 2011, et bien oui, ce ne sont pas des travaux qui se font en une année. Les services techniques sont ce qu'ils sont. Nous l'avions dit au DOB de 2010. Oui, nous prévoyons de faire ces travaux-là, mais nous ne les ferons pas dans l'année. Nous les faisons sur deux ans. Oui, sur deux ans, le taux, la première année, il est mauvais, mais nous l'avions dit dès le début. Enfin, il est, bien entendu faible, parce qu'il n'a pas de raison d'être, ce taux. Il est à la mi-temps des travaux, nous ne les avons pas encore payés. C'est logique.

Intervention inaudible 1'03'12

M. LE DEPUTE-MAIRE : Benoit ?

M. Benoit WILLOT : Si vous permettez, j'aimerais bien que nous procédions en deux temps parce que j'aimerais donner mon avis de manière globale, mais j'ai, tout de même, toute une série de questions un petit peu techniques. J'aimerais bien que nous procédions d'abord un peu sur cet examen des questions techniques si cela vous convient.

J'ai une incertitude en ce qui concerne l'évolution du personnel, parce qu'on nous dit, en page 5, que le budget 2010 montre au plus un maintien des effectifs et on justifie, en page 6, la progression des dépenses par l'accroissement des effectifs. J'avoue ne pas « piger » exactement ce qu'il en est. J'aimerais bien avoir une précision sur ce sujet.

En ce qui concerne les investissements aussi, on nous parle, dans cette page 6, de 11 millions, mais lorsqu'on nous présente le tableau ensuite, c'est-à-dire sur la page 19, on nous parle de 9,1 millions d'euros. Il y a, tout de même, une différence assez sensible et j'aimerais savoir de quoi on parle quand nous avons ces différents éléments.

Je continue, si vous êtes d'accord, sur les questions « techniques », nous allons dire. En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises, j'avais compris qu'elle fonctionnait sur les bases de maintien des ressources de la taxe professionnelle avec des taux dont j'ai bien compris l'évolution, que nous avons votés l'an passé, augmentation sensible. Ce que j'ai constaté - mais cela, je ne me souviens plus du tout que nous l'ayons voté, c'est pour cela que j'aimerais que vous me le disiez, je veux bien croire que nous l'ayons fait d'ailleurs - qu'il y a un niveau minimal, une base, sur la cotisation foncière des entreprises qui est assez conséquente, et qui a une répercussion sur une série d'entrepreneurs à faibles ressources. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est de cette base et comment nous pouvons imaginer son évolution.

Je vois dans les tableaux d'analyse des taux d'imposition 2011, la présentation d'un coefficient correcteur, et j'avoue ne pas me souvenir si je l'ai su, de quoi il s'agit et comment il fonctionne. J'aimerais bien que vous puissiez nous en dire quelques mots.

Toujours en termes de compréhension, j'avoue ne pas savoir ce qu'il en est, parce qu'on nous parle de la compensation relais que nous chiffrons à 2,9 millions en 2010 et lorsque nous parlons de 2011, nous nous retrouvons avec des ressources sur les successeurs de la taxe professionnelle qui se limitent à 230 000. J'avoue que je ne comprends pas non plus où nous nous retrouvons sur ces points-là. Si vous pouvez m'expliquer ceci.

Je crois que c'est à peu près les dernières questions purement techniques, pour le reste cela sera un peu sur le fond. Je ne comprends pas bien pourquoi nous comparons le volume réel des charges de 2010 par rapport au budget prévisionnel 2009. C'est ce que nous retrouvons page 17, dans les deux tableaux en l'occurrence. Je ne vois pas bien. Si « BP » c'est bien « Budget Prévisionnel », ce que je suppose, je ne comprends pas bien pourquoi nous avons cette comparaison, à cet endroit-là.

C'était tout pour mes remarques, je vais dire, « techniques », si vous voulez bien y répondre.

Nous allons reprendre une par une si vous voulez. On nous dit que quelque part il y a eu, au plus, un maintien des effectifs et par ailleurs on nous parle de l'accroissement des effectifs. Qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce que c'est un maintien ou est-ce que c'est un accroissement ?

Intervention inaudible de 1'08'04 à 1'08'11

M. Patrice GENTRIC : il est bien dit que nous titularisons des agents, ce qui est un surcoût pour la collectivité. Cela permet d'avoir moins d'emplois précaires.

M. Benoit WILLOT : Donc, il n'y a pas eu d'accroissement des effectifs, contrairement à ce que nous disons en page 6, c'est cela ?

M. Patrice GENTRIC : Attendez, en plus je n'ai pas la même pagination, cela me gêne beaucoup là-dessus.

M. Benoit WILLOT : Ah, je suis désolé.

M. Patrice GENTRIC : Page 6, elle est où la page 6 ?

M. Patrice GENTRIC : C'est dans quel chapitre ?

M. Benoit WILLOT : Les achats de biens et services.

M. Patrice GENTRIC : Pourquoi je n'ai pas les mêmes ?

M. Benoit WILLOT : Je veux savoir...

M. Patrice GENTRIC : C'est où ? Page 6 ? Quel paragraphe ?

M. Patrice GENTRIC : Oui, à chaque fois nous sommes au niveau national et le paragraphe d'en dessous, c'est la ville. Tout le débat est basé comme cela, c'est-à-dire d'abord le national et nous ce que nous faisons. Voilà l'objectif général et comment nous nous situons dans cet objectif général.

M. Benoit WILLOT : Ce que nous disions avant concernant le volume des dépenses de personnels concernait la ville ou le niveau national ? Là, je ne suis pas.

M. Patrice GENTRIC demande à l'administration d'apporter un complément de réponse : La première partie du document vous présente l'analyse des budgets 2010 votés par les collectivités. A chaque fin de paragraphe, nous essayons de faire le parallèle avec ce que la collectivité de Joinville-le-Pont a voté. Sur les achats de biens et services dont vous parlez, nous parlons bien des « achats de biens et services » et non pas du personnel. Nous disons quelque chose de très simple, qui est que, l'augmentation des achats de biens et de services par les collectivités résulte à la fois d'un effet prix, qui est le reflet des différentes composantes de ces achats et de ces services, et d'un effet volume lié à l'accroissement des effectifs des collectivités, en général, en 2010. Ce n'est pas la collectivité Joinville-le-Pont, en l'occurrence.

Ensuite, vous avez une précision sur Joinville-le-Pont qui a limité à 1 % ses charges à caractère général en 2010, qui est moins que la moyenne nationale.

M. Benoit WILLOT : D'accord. Deuxième question : quel est le montant des investissements qu'il faut prendre en compte ? Est-ce que ce sont les 11 millions, parce que là je pense bien que nous parlons de Joinville, en l'occurrence, si j'ai bien compris, dont on nous parle page 6 ? Ou est-ce que ce sont les 9 124 000, dont on nous parle page 19 ?

M. Patrice GENTRIC : La commune va engager 11 millions cette année avec les restes à réaliser de l'année précédente. Ce sont les fameuses choses que nous vous avons dites, les travaux qui sont sur une période de 2 ans.

Intervention inaudible de 1'11'52 à 1'11'57

Un intervenant : Oui c'est cela, 16 et 11. Cela fait 6 et 11.

Intervention inaudible de 1'12'00 à 1'12'12

M. Benoit WILLOT : Là, on nous dit : « 11 millions d'euros d'investissements, votés cette année ».

M. Patrice GENTRIC : Oui, payés.

M. Benoit WILLOT : Mais « votés cette année ». Cela veut dire quoi ?

M. Patrice GENTRIC demande à l'administration d'apporter un complément de réponse : les 11 millions correspondent au budget primitif voté cette année, y compris les « restes à réaliser » de l'année 2009, alors que les 9 millions ne correspondent qu'aux dépenses nouvelles inscrites au BP 2010 et exécutées dans l'année 2010. La différence, que vous avez, correspond aux « restes à réaliser » de l'année 2009.

Intervention inaudible de 1'12'53 à 1'13'01

M. Benoit WILLOT : Ma question suivante portait sur la CFE, à savoir la cotisation foncière des entreprises : qu'en est-il du niveau minimal de perception, comment est-il fixé, quelles sont les règles, justement, qui ont amené à la fixation de ce montant ? La CFE est fixée sur un taux, nous sommes bien d'accord, comme la plupart des autres taxes. Par contre, contrairement à beaucoup de taxes, elle comprend un taux minimum, c'est-à-dire que toute entreprise, même si elle réalise 0 euro de chiffre d'affaires, est tenue au paiement de la CFE, en l'occurrence, à ce niveau de base. La fixation des bases, de ce niveau minimum, a un impact assez conséquent sur les entrepreneurs à très faible chiffre d'affaires. Nous avons vu des soucis dans ce domaine-là. Je ne me souvenais pas que nous l'ayons voté, c'est possible que ce soit passé, mais je n'arrive pas à

comprendre et j'aimerais bien savoir justement quelles sont les règles et comment cela se passe pour tous les entrepreneurs, la fixation de ce montant minimal de la CFE.

M. Patrice GENTRIC : Votre question étant extrêmement pointue, en l'occurrence, je me ferai un plaisir de vous répondre en recherchant l'information, mais sauf erreur de ma part, c'est la loi de finances qui a décidé du taux minimum applicable à la CFE. Ce n'est pas un taux qui est voté par la collectivité.

M. Benoit WILLOT : Cela varie dans toutes les collectivités, donc c'est pour cela... Il y a des tarifs qui sont très différents. Joinville je crois que c'est de l'ordre de 750 euros ou quelque chose comme cela, de mémoire, environ, mais ce ne sont pas du tout les mêmes à Nogent, à Saint-Maur, à Champigny. Nous ne sommes pas du tout sur un tarif unique, nous sommes sur un tarif spécial à chaque collectivité donc j'aimerais comprendre d'où vient ce tarif ? Pourquoi et comment il a été fixé ? Je n'ai pas retrouvé de trace dans nos débats.

M. Patrice GENTRIC demande à l'administration d'apporter un complément de réponse : Je vais rechercher l'information dès la fin de ce Conseil Municipal, nous vous enverrons une information écrite, évidemment avant le vote du budget, pour que vous puissiez avoir très rapidement cette information. La réponse sera la même sur la question du coefficient correcteur dont vous avez parlé. Sur la question du coefficient correcteur dont vous avez parlé, qui sont des coefficients qui sont fixés aussi par l'Etat sur les taux des 4 taxes. J'irai regarder exactement quel est l'objectif de ces taux correcteurs et quels sont les tenants et les aboutissants qui ont décidé l'Etat à les fixer à ce niveau-là.

M. Benoit WILLOT : D'accord. Deux derniers points techniques, j'y reviens. La première chose, comment comprenons-nous l'histoire de la compensation relais, que nous chiffons à près de 3 millions d'euros en 2010 et que nous ne retrouvons plus en 2011 dans la totalisation ? Je ne vois pas ce qu'il en est de ces éléments-là. Est-ce que nous pouvons savoir ?

M. Patrice GENTRIC : La compensation relais, nous sommes d'accord qu'elle n'a été versée qu'en 2010.

L'administration : Oui, on ne l'a qu'une année. C'était pour la taxe professionnelle. Maintenant que nous avons une contribution des entreprises, on...

M. Benoit WILLOT : Justement, que je comprende.

M. Patrice GENTRIC : Nous recevons la contribution des entreprises.

M. Benoit WILLOT : J'ai compris que les... Je ne vois pas du tout comment nous arrivons à ces montants. On nous dit, si j'ai bien compris, que nous avons les 3 taxes, qui ont augmenté d'environ 3 %, grosso modo, en termes prévisionnels, plus ou moins.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'effet base.

M. Benoit WILLOT : L'effet base, nous sommes d'accord, pas de problème. C'est à peu près cela, et nous arrivons à l'ordre de 14 millions. On nous dit, par rapport aux taxes 2010, nous sommes à un niveau, 14 millions, mais qui inclut 3 millions au titre de la compensation relais. Je ne comprends pas comment nous arrivons à des montants de cet ordre-là. Je ne « pige » pas là.

M. Patrice GENTRIC demande à l'administration de répondre : En 2010, nous avons nos « taxes ménages » classiques qui ont joué, hors le taux départemental évidemment, puisque nous ne l'avons pas récupéré en 2010, nous ne le récupérons qu'en 2011, y compris d'ailleurs pour le taux régional que nous avons récupéré cette année. Du coup, nous avons touché les 3 « taxes ménages » et une compensation relais égale au produit de la taxe professionnelle.

M. Benoit WILLOT : D'accord.

M. Patrice GENTRIC : Ce sont les 14 millions que nous avons touchés l'année dernière.

M. Benoit WILLOT : D'accord.

M. Patrice GENTRIC demande à l'administration de préciser : Cette année fiscale n'est plus en période transitoire, puisque nous avons récupéré, à la fois, un impôt économique qui est la contribution foncière des

entreprises et la TASCOM, la CVAE, un peu d'IFER et de stations radioélectriques, pour 1,5 million. Nous avons récupéré, aussi, les taux départementaux sur la taxe d'habitation et une partie des taux régionaux. De fait, nos « taxes ménages » augmentent mécaniquement, évidemment par l'effet base, mais surtout par la récupération des taux du Conseil Général, augmentant ainsi, nos « taxes ménages » à hauteur quasiment du niveau de la fiscalité que nous avons eue en 2010, y compris la compensation relais. Les impôts économiques nous font entrer un peu plus d'1,5 million d'euros, c'est pour cela que Patrice GENTRIC disait tout à l'heure que nous étions les grands gagnants de la réforme de la taxe professionnelle puisque nous voyons notre fiscalité augmenter de manière extrêmement sensible. Evidemment, c'est un jeu à somme nulle, puisque l'Etat vient écrêter les collectivités gagnantes via le FNGIR, de 1,3 million d'euros l'année dernière, de 1,3 million d'euros cette année. Au final, notre produit fiscal n'augmentera que de 1,9 % cette année, uniquement dû à un effet « bases » en l'occurrence.

M. Benoit WILLOT : D'accord.

Un intervenant : Merci.

M. Benoit WILLOT : J'ai compris.

Un intervenant : Le gros avantage de cela, c'est que nos taxes, nos bases sont des impôts dynamiques, qui peuvent augmenter, alors que l'écrêtement est quelque chose de fixe, et dans les années à venir, oui, la réforme sera intéressante pour les Joinvillais.

M. Benoit WILLOT : Bien. Ma dernière question technique était : pourquoi comparons-nous l'exécution 2010 au BP 2009 ? Page 17.

Intervention inaudible de 1'20'20 à 1'20'24

M. Patrice GENTRIC : Sur les charges de personnels, non ?

M. Benoit WILLOT : Non, sur l'exécution des charges de financement, les tableaux, nous les comparons. Les charges de personnels, oui, ou les autres, on les compare à chaque fois au BP 2009. Je voudrais savoir.

Intervention inaudible de 1'20'40 à 1'20'48

M. Patrice GENTRIC : Il y en a un où il y a une erreur. Sur les slides, j'avais vu qu'il y en avait un où c'était 2010. Attendez, je regarde sur les slides, je l'avais corrigé. Oui, voilà, c'est 2010, ce n'est pas 2009.

M. Benoit WILLOT : C'est 2010 ?

M. Patrice GENTRIC : Oui.

M. Benoit WILLOT : La comparaison a été faite sur 2010 ? D'accord. Merci de ces réponses techniques. Maintenant, je voudrais bien si vous permettez, donner, un petit peu, un avis. J'ai entendu Monsieur le Maire nous dire qu'il était un Maire bâtisseur, nous verrons cela, pourquoi pas, mais qu'il n'était pas un Maire social, cela je l'ai compris.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur WILLOT, j'ai dit « *certaines Maires se caractérisent plus par le côté bâtisseur ou social* ». Je n'ai surtout pas dit que je n'étais pas un Maire social. Je corrige tout de suite.

M. Benoit WILLOT : Je me disais, pour une fois, nous faisons un bilan identique de la situation. C'est dommage que nous ne soyons pas au moins d'accord sur ce sujet-là.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous laisse exposer vos...

M. Benoit WILLOT : En tout cas, je veux dire, l'exécution du budget 2010, c'est ce que nous pouvons prévoir à travers les très rares et très faibles informations que nous avons sur le budget 2011, montre que nous sommes dans une situation où, effectivement, la difficulté de la situation sociale sur Joinville n'est pas prise en compte. Nous sommes sur une situation où les destructions d'emplois sur Joinville se sont accentuées comme dans les derniers mois. Nous avons des projets, j'espère qu'effectivement cela va reprendre, j'en rêve vivement, mais concrètement, aujourd'hui nous l'avons constaté. Nous avons une situation où nous avons malheureusement

aussi une destruction, une disparition d'un certain nombre de services publics, ceux de la ville, ceux de l'Etat. C'est tout de même assez dramatique de constater ce type de disparition dans une ville comme la nôtre. Nous constatons un budget qui est un budget que nous avons du mal à exécuter, nous l'avons déjà dit, je ne vais pas revenir sur le sujet. Nous apercevons quelques projets d'investissements, je me réjouis que nous ayons un projet sur les Canadiens. Je constate que ce projet comme, d'ailleurs, pas mal d'autres, nous ne les évoquons jamais dans les commissions. Nous les apprenons là, nous les connaissons par ailleurs puisque nous avons des liens avec la population et nous venons même, de temps en temps, parler longuement avec elle. C'est intéressant, mais je trouve qu'il serait tout de même logique qu'avant d'inscrire dans un programme d'investissements, il y ait un minimum d'informations des conseillers municipaux sur ce que pourraient être les projets, y compris parce que, nous sommes quelquefois en mesure de donner des avis qui sont des avis, qui ne seront jamais décisionnaires, nous sommes d'accord, mais qui pourraient être utiles dans une série de choses. Je dirais que nous sommes sur un budget 2011 qui, malheureusement, continuera d'être inquiétant pour la situation sociale et économique de notre ville. J'espère que nous verrons enfin une réalisation d'investissements au niveau qui a été envisagé et qui est nécessaire, parce que nous sommes bien obligés de constater qu'année après année l'investissement sur Joinville est faible, très faible même, en l'occurrence, surtout comparé à beaucoup d'autres communes voisines. Il faut bien le dire, il faut bien le constater. Ça, c'est quelque chose que je dis depuis longtemps, c'est-à-dire, plusieurs années, même, j'allais dire, un bon paquet d'années. Je le constate, je le regrette, mais je constate que l'on a beau dire que cela change, nous sommes toujours dans cette même situation où on nous dit « *oui, mais l'année prochaine vous allez voir, nous allons finir par faire les investissements que nous vous annonçons depuis des années* ». Le jour où je les verrai, je serai content. Pour l'instant, nous sommes bien obligés de constater. Il y a des disparitions de services publics, ça oui. Il y a une situation sociale et économique plus difficile, ça, c'est vrai. Et les investissements, et les éléments de changement, ça, nous les attendons toujours. Voilà un peu le bilan que nous faisons.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Allez-y Benoit.

M. Benoit WILLOT : Le bilan que nous faisons sur la situation de notre commune. Je dirais que je rêve tout de même d'avoir un jour un bilan qui soit un bilan un petit peu plus honorable. Je constate que rembourser 1,6 million de taxes que nous avons encaissées, c'est tout de même quelque chose d'assez extraordinaire pour une ville. J'ai déjà dit ce que je pensais.

M. Patrice GENTRIC : Pour éviter d'en payer 2, oui.

M. Benoit WILLOT : Je ne sais pas si nous évitons de payer pour quelque chose, en tout cas, pour garder des services publics cela valait peut être le coup à un certain moment de l'envisager. Je constate que les investissements, pour améliorer le stationnement, dans les « Hauts de Joinville », ils n'existent pas, alors que les problèmes que vont connaître les habitants des « Hauts de Joinville » et des usagers de la gare RER, par exemple, sont immédiats. Ils vont avoir lieu en 2011, pas en 2025. C'est maintenant. Les investissements, ils sont où par rapport à ces problèmes ? On nous parle, effectivement, d'une énième étude sur le stationnement, très bien. Plus il y aura d'études, plus nous pourrons, peut-être, imaginer quelque chose. Simplement, comme nous ne voyons jamais la couleur de ces études, nous nous posons quelques questions. Surtout, une étude, ce n'est pas un début de solution. Aujourd'hui, pour les gens qui n'auront plus de capacité d'utiliser les commerces et les gares du « Haut de Joinville », cela sera tout de même un vrai souci. Là, dans ce budget d'investissements, est-ce que nous voyons quelque chose par rapport à cela ? Nous ne voyons rien, nous sommes d'accord. Nous sommes sur un budget, dans lequel, le social a disparu, nous sommes bien d'accord, dans lequel, le caractère bâtisseur, nous ne le voyons pas encore et dans lequel, la disparition de services publics pour les Joinvillais c'est quelque chose que nous allons continuer, malheureusement, à constater. J'espère qu'il y aura, un jour, un changement. Je me dis que cela est tout à fait possible, car nous avons déjà vu des gens prendre en compte, effectivement, des besoins sur toute la ville. Le jour où ces changements auront lieu, je me réjouirai, je le dirai publiquement. Aujourd'hui, franchement, de ce que nous voyons des orientations budgétaires, nous ne pouvons que, malheureusement, les regretter.

M. Patrice GENTRIC : Juste un petit mot, ce qui m'a fait, presque, un petit peu sourire et je pense que les employés municipaux ont du aussi être étonnés, ceux qui ont pu entendre, c'est le « manque de social ». Lorsque je vois que, là, nous régularisons des emplois précaires, c'est tout de même du social. C'est du vrai social pour moi, ce n'est pas de la poudre aux yeux. Lorsque nous compensons les cotisations retraites, c'est-à-dire que les employés communaux ont des cotisations retraites plus élevées et la Mairie compense pour qu'il n'y ait pas de perte de salaire. Oui, c'est tout de même quelque chose qui est sonnante et trébuchante sur leur bulletin de paie. Et puis, la revalorisation des taux de vacation, c'est-à-dire que, lorsqu'ils sont vacataires, nous essayons de les régulariser et lorsqu'ils restent quand même vacataires parce que nous ne pouvons pas

titulariser tout le monde, et bien nous augmentons le taux des vacances. Là, je pense que nous touchons réellement au vrai fond et ce qui intéresse les employés municipaux. C'était juste pour le social des employés municipaux, après je laisse la parole à Monsieur le Maire. Je n'ai plus de voix quand j'entends « vous ne faites rien », « vous n'investissez pas du tout », je n'arrive même pas à trouver les mots.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci, Monsieur GENTRIC. Monsieur WILLOT, vous représentez un groupe dit « de Gauche », Gauche plurielle, et vous avez eu...

Intervention inaudible 1'29'20

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui. Et vous avez eu un discours d'homme de Gauche. Toujours plus de fonctionnaires, toujours plus d'impôts, toujours plus de services publics, nous ne posons pas la question de comment nous allons le financer, mais nous allons lancer l'idée. C'est tout ce que la Gauche a lancé en France depuis des années. C'est sans fond. Nous allons avoir des choses importantes. Tout coûte cher, tout ce qu'a lancé la Gauche. Vous en rêvez pour Joinville, effectivement, et je pense que nous ne devons pas connaître les mêmes Joinvillais. Moi aussi, je me promène dans les rues. Vous étiez à la réunion des Canadiens l'autre jour, donc le programme vous l'avez tout de même entendu, et le lendemain ou le matin, je pense que nous vous avons donné la double page, qui était dans le quartier, donc ne me dites pas que vous n'êtes pas au courant du dossier des Canadiens.

Intervention inaudible 1'30'05

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui.

M. Benoit WILLOT : Les habitants du quartier me l'ont donnée, oui. C'est vrai.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui. C'est marrant comme tout le monde aime ce quartier, c'est passionnant pour le quartier des Canadiens. Nous adorons les Canadiens. Vous dites que nous n'avons rien fait : un espace pour les jeunes, le 25, un ascenseur sur l'île Fanac. Monsieur AUBRY, je vous vois un petit peu cligner des cils. Des pistes cyclables, un parc du Parangon qui est en train d'être rénové. Vous allez nous dire, « ce n'est pas fait avec l'argent des Joinvillais », mais c'est aussi cela la bonne gestion. La rénovation du Chalet, c'est aussi cela la bonne gestion, Monsieur WILLOT. C'est de savoir récupérer l'argent que la ville a versé au Conseil Général ou à la Région et c'est de savoir monter des vraies opérations, pas comme celles que nous avons prises lorsque nous avons été élus qui n'étaient pas bien montées et sur lesquelles nous avons failli perdre 1 million, 1 million et demi d'euros dès le début du mandat.

Intervention inaudible 1'30'58

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, je parle du montage financier. Les projets étaient intéressants, Olivier AUBRY. Les projets étaient intéressants, mais les montages n'étaient pas finalisés, c'était alors peut-être dû au fait que nous étions entre deux élections. Je pense que si vous aviez été élu, vous auriez eu à cœur de les finaliser, cela je n'en doute pas. La réalité...

Intervention inaudible 1'31'15

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'était les berges. Je me rappelle des projets, les berges de l'île Fanac, 1 million d'euros annoncés, avec la Région, qui ne finançaient pas, tout simplement, une réfection au...Rappelez-vous, Olivier AUBRY.

Intervention inaudible 1'31'30

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je m'en rappelle bien. Simplement, je réponds à Monsieur WILLOT. Si vous voulez, vous reprendrez un peu la parole, il n'y a pas de problème. Je n'ai pas l'impression que nous n'ayons rien fait. Nous avons revalorisé 145 salaires de Mairie, les régimes indemnitaires.

Intervention inaudible 1'31'47

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas du social ? Nous avons une assistante sociale qui vient de partir. Nous n'en avons pas avant. Nous avons mis une assistante sociale. Ce n'est pas du social ? Vous me parlez des services publics. Vous me le faites Jean Marc Héraud, l'après-midi à l'Assemblée Nationale. Vous me le faites

pareil. Vous devriez vous lever, prendre le micro. La Sécurité Sociale, Monsieur WILLOT, c'est notre argent. Aujourd'hui, des centres de Sécurité Sociale, ça travaille en flux, en flux informatique. Vous savez ce que c'est qu'une Carte vitale ? Aujourd'hui, nous dématérialisons énormément de choses. Effectivement, la modernisation, qui s'est amplifiée sur ces systèmes-là, a fait qu'aujourd'hui nous avons besoin de moins de personnel. C'est une logique économique. C'est votre argent, c'est notre argent. Après, nous pouvons parler de la Poste, nous pouvons parler de toutes ces choses-là. La Poste aujourd'hui, ça évolue, ça se privatise. Nous allons vers de moins en moins de courriers, de moins en moins de timbres, nous sommes vers les mails. Il faut vivre moderne, nous sommes dans le XXI^{ème} siècle, Monsieur WILLOT, et votre discours, avec le respect que je vous dois, est passéiste. Je ne souhaite pas, franchement, pour les Joinvillais, le monde dont vous rêvez tous les matins en vous levant, certainement. Je ne le souhaite pas. C'est un monde qui serait rempli d'offices HLM dans la ville, c'est un monde qui serait rempli de nouveaux fonctionnaires, c'est un monde de services non financés avec une explosion des impôts comme le fait la Région, puisque je suis encore conseiller régional, c'est-à-dire que...

Intervention inaudible 1'33'14

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, vous ne financez pas de l'investissement, vous financez du fonctionnement. C'est ça, la différence entre la Droite et la Gauche, Monsieur WILLOT. Vous, c'est le fonctionnement qui vous intéresse, le fonctionnement social, et moi, c'est l'investissement. C'est notre grande différence, mais nous pouvons faire du social en étant investisseur.

M. Marc VERSTRAETE : Monsieur le Maire, je ne pensais pas appartenir à la Gauche du bolchevisme avancé, grâce à vous je l'ai appris.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, attendez, je n'ai pas dit cela, je vous respecte, Monsieur VERSTRAETE.

Intervention inaudible 1'33'38

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'ai pas parlé de bolchevisme avancé, non. J'ai parlé d'un... voilà, ce n'est pas dans l'époque.

Intervention inaudible de 1'33'46 à 1'33'48

M. Benoit WILLOT : Une seconde, puisque nous parlons de la Gauche et de la Droite. La Gauche n'a pas été très longtemps au pouvoir à Joinville. Elle l'a été, en Mairie. Il serait tout de même intéressant que nous comparions l'investissement pendant les périodes où il y a des Maires de Gauche à Joinville, et l'investissement dans les périodes où il y a eu des Maires de Droite. Nous verrons ce qu'il en est. La construction des HLM, par exemple, cela n'a pas été trop sous les Maires de Gauche, c'est vrai, mais par contre, la construction d'un certain nombre d'investissements culturels, en particulier, sportifs, sociaux aussi ...

Intervention inaudible 1'34'26

un gymnase, des écoles, le stade, un centre culturel, tout cela c'est la Gauche. Cela a été des investissements et c'est bien les caractéristiques des municipalités de Gauche à Joinville, c'était l'investissement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Et qu'est-ce que nous faisons ?

M. Benoit WILLOT : Pas les charges, les charges c'est celles dont ils avaient hérité, par exemple, en 1977. Que nous nous posions les questions : qui avait augmenté les charges dans la commune ? C'est la Gauche ou c'est la Droite ? Voilà la bonne question.

M. LE DEPUTE-MAIRE : A cette époque-là. Je parle simplement de votre gymnase et de votre espace culturel, dont vous parlez, j'imagine c'est Prévert qui a été fermé depuis, tout de même, de nombreuses années, et le gymnase Pierre François, si nous voulons en parler, il est en effondrement aujourd'hui.

Intervention inaudible 1'35'08

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, mais, il y a Lecuirot aussi. Franchement, Lecuirot...Lecuirot, j'ai envie de dire, c'est comme les Canadiens. C'est très mal conçu. Cela aurait pu être fait sacrément mieux. C'était une autre époque, je ne veux pas le refaire, je n'étais pas là, mais c'était très mal conçu Lecuirot, franchement. On aurait

pu concevoir un étage de plus, avec des salles de danse, avec des choses. Cela aurait pu être mieux conçu. Aujourd'hui, nous avons une sorte de bâtiment, qui vieillit moyennement bien d'ailleurs donc il faut s'en occuper. Il est en rénovation, nous le rénovons. Avez-vous d'autres questions ? Attends, j'ai l'opposition. Areski, non ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Areski, quelque chose à ajouter ? Tu rêves ? Nous t'avons réveillé.

M. Areski OUDJEBOUR : Simplement, j'avais envie de dire que, comme chaque année, le contexte national est toujours incertain. Depuis plusieurs années, maintenant, les concours financiers de l'État sont de plus en plus contraints. Nous avons bien vu que, pour la période 2011-2013, le gouvernement va mener une politique forte de rigueur budgétaire, afin de, certainement, diminuer le déficit public en France, qui va atteindre, en 2011, 7,7 %, je crois du PIB. La période 2011-2013, vous l'avez expliqué dans le document, le gouvernement prévoit le gel en valeur de ses concours. Le montant de l'enveloppe des dotations d'État aux collectivités locales devrait donc être figé, et ça, c'est pour moi une mauvaise nouvelle. Pourquoi? Parce que le gel des dotations en provenance de l'État va obliger les collectivités locales soit à rechercher d'autres sources de financement, et en particulier sur le plan fiscal, mais là vous nous avez rassurés en disant qu'il n'y aura pas forcément d'augmentation d'impôts dans les années à venir, ou à rationaliser les dépenses, je l'avais dit en son temps, depuis 2008, qu'il fallait, effectivement, faire un effort sur le fonctionnement, nous voyons que l'État va notamment geler le point d'indice, si j'ai bien lu le document. C'est vrai que le GVT plus le point d'indice, forcément, mécaniquement, ont un impact sur les dépenses de fonctionnement.

Après, sans rentrer dans la technique, l'autre axe majeur de la réforme des finances locales, c'est le renforcement des dispositifs de péréquation financière entre les différents niveaux de collectivités. J'avais, effectivement, dit tout le bien lorsque vous vous êtes engagés dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements puisque, c'est vrai, en son temps, je m'étais exprimé aussi sur le programme pluriannuel d'investissements qui est plutôt une bonne chose, même si, d'une année à une autre nous sommes obligés de reporter les investissements. En revanche, j'ai remarqué qu'un élément important n'a pas été abordé, c'est l'évolution de la population.

Alors, l'évolution de la population, c'est vrai que Joinville-le-Pont a stagné, et vous n'êtes pas sans savoir que l'INSEE a changé ses critères de recensement de la population et qui est un critère essentiel pour le calcul des dotations notamment en provenance de l'État. Je voulais savoir si, aujourd'hui, nous avons des éléments sur le recensement de la population puisqu'il y a des communes qui les ont eus, à un moment donné. Suite à ce bouleversement j'allais dire, nous pouvons avoir une population, en fonction des critères de l'INSEE, en hausse, ou en baisse, qui va impacter aussi la DGF, donc cela est tout de même un critère important puisque ce dispositif de recensement rénové, comme je le disais, nous aurait donné un chiffre à retenir de la population et nous aurions su si elle augmentait ou si elle diminuait. C'est un ratio qui va être important pour ne pas avoir de mauvaise surprise sur le budget de 2011. Je ne sais pas si vous avez des indications là-dessus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour vous répondre, effectivement, le recensement 2011 nous est parvenu très récemment. Joinville gagne quelques dizaines d'habitants.

M. Areski OUDJEBOUR : C'est plutôt une bonne nouvelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est plutôt une bonne nouvelle effectivement, sur l'impact financier. Dans la dotation globale de fonctionnement, il n'y a que la part « population », en l'occurrence, qui est liée à cette évaluation de la population. Ceci étant dit, nous ne savons pas encore comment la DGF a varié en fonction de la croissance très limitée de notre population. Nous gardons, aujourd'hui, des hypothèses prudentes de baisse de la DGF, qui d'ailleurs ont été calculées avec l'aide d'un cabinet spécialisé tant la loi de finances est compliquée à analyser. Aujourd'hui, ils nous indiquent que la baisse qu'ils ont prévue devrait tout de même se confirmer, sait-on jamais. Avec un recensement qui nous est plutôt favorable, nous aurons peut-être une bonne surprise.

M. Areski OUDJEBOUR : D'accord.

M. Patrice GENTRIC : Je pense que parmi les éléments pour la DGF, nous avons la part de la population, nous avons aussi la superficie et là, je vous rassure, cela ne bouge pas.

M. Areski OUDJEBOUR : Oui tout à fait. Ce que je voulais dire c'est que le fait d'avoir été au pied du mur comme cela, dans beaucoup de communes, surtout les communes de plus de 30 000 habitants, ou plus de 25 000 habitants, ou plus de 40 000 habitants, cela va avoir un impact énorme.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour nous, peu.

M. Areski OUDJEBOUR : Je veux dire que les élus, en tout le Conseil Municipal, la majorité municipale, n'aura que deux leviers, j'allais dire, de la fiscalité ou les dépenses de fonctionnement. Chaque commune sera confrontée à un choix entre ses dépenses de fonctionnement ou le point fiscalité.

M. Patrice GENTRIC : Ou alors, le fait d'avoir un Maire bâtisseur qui permet de faire venir du monde.

M. Areski OUDJEBOUR : Tout à fait, par exemple.

M. Patrice GENTRIC : Lorsque vous dites que la DGF est gelée, je dirais que c'est pire que cela. C'est-à-dire que c'est gelé et, en plus, nous ne prenons pas l'inflation, donc, cela diminue l'inflation. C'est pire que gelé.

M. Areski OUDJEBOUR : Ce que j'aimerais relever, c'est que sur la programmation pluriannuelle, notamment ce que vous nous aviez présenté, ce qui était adopté, c'est votre feuille de route pour...

M. LE DEPUTE-MAIRE : La mandature.

M. Areski OUDJEBOUR : Pour la mandature. Je pense que cette feuille de route, la prospective financière sur laquelle repose cette planification, incite tout de même à un encadrement strict des dépenses de fonctionnement.

M. Patrice GENTRIC : Exactement. Tout à fait d'accord.

M. Areski OUDJEBOUR : Si vous voulez, avec une vision de...

M. Patrice GENTRIC : Ce qui génère notre autofinancement

M. Areski OUDJEBOUR : Vous pouvez reprendre toutes mes interventions notamment, où effectivement, les dépenses de fonctionnement sont importantes. C'est tout de même la base, sachant que, nous avons la chance aujourd'hui que la ville soit désendettée, c'est un effort qui a été fait sur plusieurs années et d'ailleurs nous pouvons mettre les années avant 2008 où il y a eu un effort par d'autres élus.

M. Patrice GENTRIC : Bien sûr.

M. Areski OUDJEBOUR : Qui ont fait un effort de désendetter la ville et qui a permis, aujourd'hui, à cette majorité municipale d'avoir des finances saines, pour pouvoir bâtir et s'engager dans un programme pluriannuel d'investissements.

M. Patrice GENTRIC : Cette année, nous avons, nous-mêmes, participé au désendettement à hauteur d'1,3 million.

M. Areski OUDJEBOUR : Tout à fait. Lorsque je regarde l'encours de la dette, sans rentrer dans toute la technique, nous verrons cela peut-être certainement au budget puisque là c'est un débat d'orientation budgétaire, mais je pensais que l'élément de l'évolution de la population était important pour ne pas avoir de mauvaise surprise et puis, surtout, je crains que l'Etat ne se désengage de plus en plus et de plus en plus et de plus en plus, et que les communes soient contraintes de trouver d'autres sources de financements.

M. Patrice GENTRIC : Ou d'autres sources ou des habitants.

M. Areski OUDJEBOUR : Exactement. Voilà ce que j'avais à dire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Francis tu veux dire quelque chose ?

M. Francis SELLAM : Je voulais juste préciser que vous faites, nous faisons du social puisque tout ce qui a été proposé, en tout cas au niveau du périscolaire puisque c'est le domaine que je gère, a été accepté, c'est-à-dire, une augmentation, une revalorisation de certains salaires et aussi une prime pour les contractuels, qui sont les salaires les plus faibles, d'ailleurs je vous en remercie. Le social, ce n'est pas uniquement avoir des fonctionnaires bien payés, c'est aussi avoir un impact sur la population et au niveau du périscolaire c'est être

capable de proposer des prestations les moins chères possible pour l'ensemble de la population. Monsieur le Maire, Monsieur GENTRIC, je vous remercie pour le budget parce que, au contraire, grâce à vous nous faisons du social tous les jours. Merci.

Intervention inaudible de 1'45'00 à 1'45'15

M. Patrice GENTRIC : Absolument pas, non, cela n'a rien à voir. L'érosion de 50 % des participations familiales, en fait, est le résultat d'une forme de précarisation des ménages. Le taux d'effort à la CAF étant moins important pour ces familles, lorsqu'elles payent la crèche, la participation familiale s'érode. C'est ce que cela veut dire.

Intervention inaudible de 1'45'35 à 1'45'37

M. Patrice GENTRIC : Cela veut dire qu'elles payent moins. Elles ont un taux d'effort moindre, donc elles payent moins de participations familiales. Effectivement, la CAF a une variation de son taux d'effort assez social qui varie en fonction des revenus. Elles payent moins.

Intervention inaudible de 1'45'50 à 1'45'53

M. Patrice GENTRIC : Oui, mais la ville perd des participations aussi.

Mme Sylvie MERCIER : Nous avons une politique là-dessus je suppose.

M. Patrice GENTRIC : Non. Sur les crèches nous sommes complètement encadrés par la CAF, nous n'avons aucune politique à avoir sur le sujet.

Mme Sylvie MERCIER : Nous avons une politique « petite enfance » là-dessus, nous voyons bien qu'il y a précarisation des gens.

M. Patrice GENTRIC : Quelle politique vous voudriez ?

Mme Sylvie MERCIER : Je ne sais pas. Je suppose qu'il doit y avoir quelque chose de prévu.

Intervention inaudible de 1'46'13 à 1'46'16

M. Alain BARUGEL : Pour le social, à la page 18 sur 22, lorsque nous avons dit que nous ne faisons pas beaucoup de social, j'estime que lorsque nous prenons en charge, au niveau des crèches Kangourou, un surcoût de 206 000 euros, puisque 310 000 c'est le montant de la subvention annuelle, et ça a ouvert en septembre, en 2010, il y a un surcoût social, c'est du pur social, de 206 000 euros. Je pense qu'il y a tout de même un effort de fait au niveau du social. Sans parler du côté du personnel. Parce que, ça, ça concerne les Joinvillaises qui ont des enfants et les Joinvillais.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. J'étais convaincu, avec vous je suis encore plus convaincu. Oui vas-y. Une petite dernière parce que nous avons explosé le compteur temps.

M. Areski OUDJEBOUR : Le contentieux, là, de 180 000 euros c'est avec quelle entreprise ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Lefèvre. L'explication technique, c'est quoi exactement ? C'est ça, c'est une histoire de revalorisation de marché. M. LE DEPUTE-MAIRE demande à l'administration de préciser : c'est un marché « travaux » à bons de commande qui a été passé, sauf erreur de ma part, en 2005-2006, pour une durée qui courait jusqu'à 2009. Le marché prévoyait une actualisation des prix sur un certain nombre d'indices, l'indice du coût de la construction, généralement, c'est là-dessus que cela se base, et en fait, cette entreprise n'a jamais réévalué ses prix. A la fois, elle est en tort parce que c'était à elle de proposer la réévaluation, à la fois, nous le sommes, puisque ce sont tout de même des sommes que nous leur devons. Donc, nous avons saisi une commission de conciliation avant d'aller au contentieux pour voir si nous pouvions transiger et nous provisionnons, c'est un montant de 80 000 euros environ. Evidemment, elle nous a demandé ces sommes-là, justes après avoir perdu le renouvellement du marché.

Mme Sylvie MERCIER : Une dernière question plus prospective puisque vous avez parlé des établissements publics à vocation intercommunale. L'intercommunalité, nous en sommes où, puisque cela pourrait avoir une incidence sur la fiscalité ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : En ce qui concerne l'intercommunalité, j'ai rencontré le Préfet il y a quelques jours. Un schéma directeur va se mettre en place sur les réflexions intercommunales. Les premières réunions vont avoir lieu avec les parlementaires sur le département et Monsieur le Préfet. Et puis, derrière, le débat va s'ouvrir. Je me méfie tout de même parce que nous avons eu le même débat avec un Préfet précédent sur un schéma départemental du logement d'urgence et nous n'avons jamais eu la suite. Là, l'intercommunalité, il y a un petit peu d'urgence, sauf que nous sommes en première couronne de la région parisienne et qu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans l'obligation, il ne faut pas l'oublier. Nous sommes sur l'élaboration d'un schéma. J'en parlais tout à l'heure avec des parlementaires, Monsieur BENISTI, notamment. Pour le DOB, vous avez remarqué, nous sommes démocrates, nous avons explosé le temps, mais cela était intéressant.

Intervention inaudible de 1'49'35 à 1'49'55

M. Areski OUDJEBOUR : Une dernière question sur le produit des services. Il y a éventuellement une augmentation, une inflation ?

M. Patrice GENTRIC : Oui 1,6 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous donnons acte et nous procédons aux votes pour donner acte.

4	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
<i>Le Conseil :</i> – Donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2011.	

* *
*

5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIPPAREC POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

5	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIPPAREC POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
<i>Le Conseil :</i> – Sollicite du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) des subventions au taux maximum pour la réalisation du programme d'éclairage public 2011. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions en exécution de la présente délibération	
Unanimité	

* *
*

6 CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AIDES AUX VACANCES ENFANTS (A.V.E.) 2011-2012

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

6	CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AIDES AUX VACANCES ENFANTS (A.V.E.) 2011-2012
<i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention de partenariat Aides aux Vacances Enfants de la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2011-2012 – Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	
Unanimité	

* *
*

7 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU PROJET DISPOSITIF « PROJET JEUNE » 2011

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 7. Il demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Est-ce qu'il s'agit du seul projet que nous aurons cette année ou comment est-ce que cela va se passer ?

Mme Emmanuelle CONRAD : Non, je n'espère pas. C'est le premier que nous avons eu de l'année, mais je n'espère pas que ça sera le seul. De toute façon, nous savons déjà que nous en aurons d'autres au cours de l'année, en particulier portés par l'association ex JLC, nouvellement nommée « Citoyens du Monde ». Non, ceux ne seront pas les seuls. J'espère qu'il y en aura d'autres. Il faut que nous améliorions notre communication sur ce dispositif absolument cette année puisqu'il est trop méconnu encore de la population joinvillaise. C'est au programme de l'année 2011.

Intervention inaudible de 1'54'32 à 1'54'42

Mme Emmanuelle CONRAD : C'est parce que nous avons très peu de demandes. Il y a un problème, il faut absolument que nous améliorions notre communication sur ce dispositif. Ce qui va être fait cette année.

7	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU PROJET DISPOSITIF « PROJET JEUNE » 2011
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'accorder 300 € à Monsieur Stéphane RACOWSKI dans le cadre du dispositif « projet jeunes ».	
Unanimité	

* *
*

8 VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS A VERSER A L'ASSOCIATION « LA MAISON KANGOUROU – PN2 » ET A L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

8	VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LES SUBVENTIONS A VERSER A L'ASSOCIATION « LA MAISON KANGOUROU – PN2 » ET A L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2011
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'allouer à l'association « LA MAISON KANGOUROU – PN2 », dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2011, un acompte de 77 500 € sur la subvention communale pour l'exercice 2011. – Décide d'allouer à l'association « LES PETITS PINSONS », dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2011, un acompte de 9 500 € sur la subvention communale pour l'exercice 2011.	
Unanimité	

* *
*

9 VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION A VERSER A LA CAISSE DES ECOLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Mme Virginie ROSSIGNOL donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

9	VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION A VERSER A LA CAISSE DES ECOLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'allouer à la Caisse des Ecoles de Joinville le Pont, dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2011, un acompte de 150 000 € sur la subvention communale pour l'exercice 2011.	
Unanimité	

M. LE DEPUTE-MAIRE : Point N° 10. Mes chers collègues, je vais devoir quitter, non pas cet hémicycle, mais cette enceinte, avec Monsieur BARUGEL et je vais donc céder la présidence à Madame Chantal DURAND. Je n'ai pas besoin des clés, je reste dehors.

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL quittent la séance du Conseil Municipal à 10h30. Mme Chantal DURAND prend la présidence de séance.

* *
*

10 DECLASSEMENT ET VENTE DES PARCELLES DE L'ILOT B – OPERATION DES « HAUTS DE JOINVILLE »

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : J'ai, en tout cas, des positions à affirmer sur ce sujet. Evidemment, nous ne sommes pas contre la réalisation d'une opération qui est globalement nécessaire. Simplement, je trouve que c'est assez symbolique, au travers de cette première opération, de voir toute une série des éléments qui sont les vrais problèmes et les vrais manques que nous avons sur l'opération des « Hauts de Joinville ». Je vais le résumer. Qu'avions-nous sur ce secteur-là ? Nous avons un équipement public, un parking, des salles associatives effectivement dans un état pas magnifique, mais qui existaient. En l'occurrence, nous avons aussi un service public qui était installé, certes résiduel et pas totalement moderne, mais tout de même un service public, c'était le centre de Sécurité Sociale. Je suis d'accord, tout doit évoluer, y compris les services publics, mais je pense

que nous pouvons avoir autre chose. Evoluer, cela ne veut pas dire toujours supprimer tout, et c'est bien ce que nous voyons dans cette opération. Qu'est-ce qu'il va se passer après ? Nous construirons des immeubles, c'est vrai, c'est très bien, mais le parking public, non. Alors, il y a aura un parking Monoprix, un parking clientèle, nous sommes d'accord. Ce n'est pas la même chose qu'un parking ouvert justement à l'ensemble du public. Les salles associatives, non, il n'est pas prévu d'avoir, nulle part dans le projet des « Hauts de Joinville », un nouvel espace qui permettra d'accueillir quelque association que ce soit. Ce n'est pas prévu. La Sécurité Sociale, nous ne la retrouverons nulle part. C'est fini, alors que, peut-être, nous aurions pu réfléchir à une autre organisation autour des problématiques sociales et de santé de nos services, mais ça, c'est un débat que nous avons déjà eu il y a quelques années. Nous en avons déjà perdu des services publics communaux, en la matière, plusieurs. Nous avons perdu, maintenant, un service public national de plus. Je pense, tout de même, que notre rôle ce n'est pas de constater, nous élus, que « *c'est dommage, Pôle Emploi s'en va* », « *c'est dommage, la Police s'en va* », « *c'est dommage, la Sécurité Sociale s'en va* ». Nous avons un rôle, à mon avis, assez moderne, de parler de services publics. Je crois que nous avons une capacité de voir cela, et lorsque nous construisons les « Hauts de Joinville », dire « *tout ceci aura disparu ce n'est pas grave, ce n'est pas important, ce n'est pas sur ça* », je vous dis non. Ce type de projet, je pense que ce n'est pas cela qu'il faut pour Joinville.

Il y a un dernier point. Nous le vendons à un prix qui est inférieur au prix des domaines. Il est à peine inférieur, je suis d'accord, il n'y a que 5 000 euros d'écart, mais 5 000 euros, c'est tout de même une somme qui n'est pas négligeable pour un certain nombre d'activités sociales. Je trouve que c'est dommage, lorsque nous avons un prix des domaines, de ne pas être capable de vendre au prix qui est celui de l'estimation des domaines. Voilà, une série de problèmes qui font que, même si, nous espérons qu'au plus vite nous allons avoir enfin quelque chose qui change le Haut de Joinville, l'opération telle qu'elle est montée, je ne suis pas d'accord.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur le prix, l'estimation des domaines est sur un terrain nu. Il ne faut pas oublier que la déconstruction est à la charge de l'aménageur. Tout ce qui est déconstruction qui commencera, c'est une information, mi-mars, est à la charge de l'aménageur. D'un autre côté, l'estimation des m² revendus à l'aménageur étaient sur une estimation du cadastre et nous avons constaté, sur constat de géomètre, que nous avons trouvé 200 m² supplémentaires qui, bien entendu, rentre dans le prix, ce qui fait que l'aménageur prend à sa charge les 200 000 euros d'écart tout de même. Ça, c'est au niveau du prix, nous pensons qu'effectivement cela rattrape le prix de l'estimation des domaines.

En ce qui concerne les priorités, lorsque j'ai repris ce projet, ma priorité était de redynamiser la rue de Paris, au niveau des commerces. Il suffit de se promener actuellement, rue de Paris, pour voir la fermeture de l'ensemble des commerces et si nous ne faisons rien, je veux bien une Sécurité Sociale, je veux bien un parking, mais s'il n'y a pas de commerces, à quoi cela sert-il ? La priorité, et nous nous sommes battus pour avoir une enseigne qui est tout de même une enseigne qui va servir de chaland à l'ensemble de ces commerces. Ce matin, nous étions avec Monsieur le Maire, avec les commerçants, et je peux vous dire qu'il y a un sacré besoin de redynamiser cette ville et d'amener des commerces qui soient des commerces alimentaires, que ce soit des commerces de vêtements, etc. Sachant que, nous attendons plus de 1 000 personnes qui vont travailler sur les bureaux, sur le parking du RER. Ce que nous attendons, c'est qu'effectivement 30 % viennent dans la rue de Paris alimenter les commerces de Joinville. Ça, c'est quelque chose qui est urgent parce qu'il suffit de regarder et actuellement cette rue meurt. Ça, j'ai considéré que c'était notre priorité.

Alors, bien sûr, se battre pour la Sécurité Sociale nous l'avons fait, nous l'avons demandé à ce que la Sécurité Sociale reste. La gendarmerie, nous l'avons demandée aussi. Le commissariat, nous l'avons demandé aussi. Mais à quoi cela sert-il puisque ce sont des décisions qui sont prises à des niveaux très nettement au-delà des nôtres ? Nous avons choisi, effectivement, il est temps de le faire, nous nous pressons de le faire. Le planning c'est déconstruction mi-mars, début de la construction juin de cette année, juin-juillet, pour une livraison de ces appartements fin 2013. Lorsque nous voyons le succès du bureau de vente, actuellement, nous répondons là aussi à une demande de gens qui veulent venir habiter à Joinville et trouver un logement, parce que ça, aussi c'est prioritaire, d'offrir des logements.

Mme Chantal DURAND : D'autres questions ?

M. Marc VERSTRAETE : Oui. Mon vote sera à nouveau négatif, pourquoi ? Tout simplement, pour rester fidèle aux attentes, ainsi qu'à l'expression et l'esprit des préoccupations qui se sont exprimés lors des réunions publiques, des réunions publiques par nos concitoyens. Comme je l'avais déjà déclaré dans cette instance, il aurait été tout à fait légitime de tenir compte, à défaut de leur totalité, d'un certain nombre des conditions suspensives du Commissaire enquêteur, entre autres : « corriger, modifier, revoir, réviser une densification beaucoup trop lourde, l'emprise au sol, mais aussi la distance insuffisante entre les bâtiments qui seront construits », mais aussi, « la faiblesse des dotations budgétaires et l'insuffisance de la participation financière de l'aménageur comme pour la crèche, qui ne verra que la construction d'une crèche de 30 berceaux au lieu

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

des 60 prévus initialement lors du premier budget, sans émettre un projet beaucoup plus ambitieux d'un gymnase dans le précédent projet que dans l'actuel ». C'est une explication de vote.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Au niveau des crèches, il va y avoir, enfin si je ne me trompe et je parle sous contrôle de mon amie Jeannine, une crèche en Bas, une crèche en Haut.

Mme Jeannine CHERY : Oui, tout à fait. Deux crèches.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Sur l'ensemble de la commune, les 60 places, nous n'avons jamais dit que c'était au même endroit.

M. Marc VERSTRAETE : C'était déjà initialement prévu. Le premier projet prévoyait 60.

Mme Chantal DURAND : Nous ne disons pas le contraire, mais c'est une précision à apporter.

M. Jean-Jacques GRESSIER : 60, nous allons les faire.

Mme Jeannine CHERY : 30 en Haut et 30 en Bas.

Mme Marie-Paule de FABREGUES : Bien sûr que nous faisons les 60 berceaux.

M. Benoit WILLOT : Il était prévu 60 en Haut et en plus il en était prévu dans le Bas de Joinville.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non.

M. Olivier AUBRY : Relisez les conclusions de l'enquête publique et vous verrez que le Commissaire enquêteur dit bien *inaudible de 2'10'17 à 2'10'28*.

M. Marc VERSTRAETE : Je ne savais pas qu'un Préfet avait fait des études d'architecture, je pensais qu'il avait fait l'ENA et Sciences Po, alors effectivement, ...

Mme Chantal DURAND : Nous avons pris acte du vote de Marc. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : J'ai déjà répondu à la question du Commissaire enquêteur, bien sûr le Commissaire enquêteur s'est exprimé. Nous avons apporté des arguments qui ont fait que c'est une discussion vis-à-vis de ce qu'annonçait le Commissaire enquêteur. C'est tout, nous argumentons. Pourquoi donner forcément raison au Commissaire enquêteur ? Lorsque nous faisons une proposition en tant que Commissaire enquêteur, nous exposons des arguments et puis après il y a une décision qui est prise.

Mme Sylvie MERCIER : Ce n'est pas une question. Je vais voter contre pour les mêmes raisons, c'est-à-dire le fait que lors du grand débat public il y a des choses qui ont été lancées et qui n'ont pas été reprises. Le Commissaire enquêteur, son métier, c'est tout de même de lister l'intégralité des débats et de faire des recommandations à partir de ce qu'il a entendu. C'est son métier. A partir du moment où nous disons « la population s'est exprimée, tout le monde s'est exprimé et nous, nous passons outre, nous faisons autre chose », OK, là c'est votre projet. Je vais voter contre ce projet en l'espèce, tel qu'il est là. Je ne suis pas du tout contre le fait que nous rénovions les « Hauts de Joinville », du tout, mais le principe c'est : pas comme cela. Je vais motiver mon vote contre.

Mme Chantal DURAND : Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions dans la salle, je propose que nous passions aux votes. Qui est pour ?

10

DECLASSEMENT ET VENTE DES PARCELLES DE L'ÎLOT B – OPERATION DES « HAUTS DE JOINVILLE »

Le Conseil :

– Constate la désaffectation préalable et prononce le déclassement des parcelles G(28p), 19, I(77p), E(20p), A(17p), C(18p) conformément au plan de bornage joint à la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

– Autorise la cession à Eiffage Aménagement située 3 avenue Morane-Saulnier- BP46- 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, des parcelles suivantes :

Parcelles	Surface (m2)
Lot G (28p)	400,50
19	629,50
Lot I (3 rue Vel-Durand) (77p)	24,30
Lot E (9 Villa Rousseau) (20p)	324,10
Lot C (20 rue de Paris) (18p)	248,40
Lot A (3 rue Vel-Durand) (17p)	287,40
TOTAL	1 914,20

– Précise que le prix final de la vente sera calculé sur la formule de révision prévue au contrat de concession qui prend pour référence le dernier Indice du Coût de la Construction connu à la date de signature de l'acte :

$$P = P_0 \times ICC / ICC_0$$

P = prix de vente définitif

P₀ = prix de vente défini selon les termes du contrat de concession soit 2 073 078,60 €

ICC = Indice du Coût de la Construction publié à la date de signature de l'acte de cession

ICC₀ = 1503 (Indice du Coût de la Construction publié le 25 juillet 2009)

– Précise que tous les frais, droits et honoraires auxquels pourront donner lieu les cessions définies à l'article 1er seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.

– Précise que la vente est assortie des conditions suspensives suivantes :

- obtention d'un Permis de Construire purgé de tous recours,
- sortie définitive de la parcelle située 9 Villa Rousseau du lotissement de la Villa Rousseau.

– Précise que, conformément à l'article 21.2. du contrat de concession d'aménagement, pour assurer le respect des obligations en matière de développement durable, Eiffage Aménagement exigera de Eiffage Immobilier Ile de France, acquéreur des droits à construire, lors de la signature de la promesse de vente 5 % du montant total de la charge foncière à titre de séquestre qui sera reversée à la Ville à la signature de l'acte authentique. Ce montant sera conservé à titre définitif par la Ville en cas de non respect de l'intégralité de ses obligations par Eiffage Immobilier Ile de France, constaté dans un délai d'un an après livraison de l'îlot B.

– Autorise Eiffage Aménagement dès à présent à démolir les biens situés sur les parcelles vendues. En cas de non réalisation des conditions suspensives les frais engagés resteront à la charge d'Eiffage Aménagement et la commune renonce à demander la remise en état des lieux.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAUULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	08	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WESSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

Abstention	02	M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote		

* *
*

11 PROLONGATION DE L'AVENANT AVEC L'ENTREPRISE SAINT GOBAIN EMBALLAGE

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL entrent en séance du Conseil Municipal à 10h50

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

11	PROLONGATION DE L'AVENANT AVEC L'ENTREPRISE SAINT GOBAIN EMBALLAGE
<i>Le Conseil :</i>	
– Approuve l'avenant de prolongation avec l'entreprise Saint Gobain Emballage.	
– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer l'avenant en exécution de la présente délibération.	
Unanimité	

* *
*

12 CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Mon vote et ma position ne sont pas sur l'aspect technique du recouvrement de la redevance assainissement, mais bien sur le fond, c'est-à-dire sur le fait que nous sommes au sein du SEDIF. Je crois que nous avons un vrai souci. Je vais regarder une expérience toute récente, depuis le 1^{er} janvier 2011, les communes de Viry-Châtillon et de Grigny ont, maintenant, repris en main la gestion de leur eau. Elles ont un dispositif local de gestion de l'eau et elles ont, dans un projet, d'ici quelques années au maximum, une convention en cours de négociation avec la société Eau de Paris pour avoir un approvisionnement en eau qui soit assuré avec la ville de Paris. Ce que peuvent faire Viry-Châtillon et de Grigny, je trouve que c'est très intéressant, cela a abouti tout de même à une baisse de 15 % du prix de l'eau pour les habitants de ces communes, c'est quelque chose de pas négligeable.

Ce qui est possible dans l'Essonne, pourquoi ce ne serait pas envisageable à Joinville ? Surtout qu'à Joinville nous avons une usine des eaux de la ville de Paris. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas, un jour, traiter soit avec des communes voisines comme Saint-Maur qui a sa régie, soit avec la ville de Paris, soit avec les deux, pour arriver à un dispositif qui soit un dispositif tout de même plus intéressant sur le plan économique que celui que nous avons aujourd'hui avec le SEDIF. Je pense que c'est dommage que nous soyons privés de ce type de débat. C'est dommage que nous n'ayons pas réfléchi au sein du SEDIF à une série d'évolutions, mais puisque le SEDIF ne le fait pas, il faut en tirer les conclusions et il faut regarder ailleurs d'autres alternatives en ce qui nous concerne. Je pense que nous sommes vraiment dans une situation parfaitement, je dirais, désagréable par rapport à ce que nous pourrions trouver ailleurs, à la fois en matière de sécurité, en matière surtout de prix de l'eau en l'occurrence.

Jean-Jacques GRESSIER : Pour être très honnête, il faut dire qu'il y a deux communes qui sont parties et tout Est ensemble est revenu sur le SEDIF. Il faut noter 5 ou 6 communes qui sont revenues vers le SEDIF. Actuellement, au dernier comité, même si il y a deux disparitions de deux communes, je pense que le nombre

de communes est resté stable si ce n'est en augmentation. C'est un choix, effectivement, c'est un grand débat. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, il est difficile de comparer la distribution sur Paris et la distribution sur l'Île-de-France, d'une part par les sources d'approvisionnement puisque ce sont des eaux de source qui sont vraiment distribuées sur Paris alors que nous, nous devons traiter des eaux de la Seine, de la Marne et de l'Oise, donc ce sont des coûts supplémentaires. Il faut relever que le nouveau contrat a apporté 24 centimes de réduction au mètre cube, là aussi c'est une avancée. Nous essayons de gérer au mieux et c'est un choix que nous pouvons faire en comité. Il ne faut pas oublier qu'il y en a qui partent, mais il y en a qui reviennent aussi.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui et en ce qui concerne Eau de Paris, je rappelle toujours que, effectivement, c'est à côté, cela paraît tellement évident, c'est juste au bout de la rue, nous faisons un trou, nous pompons et nous nous servons, c'est tellement évident, mais le passage en régie d'Eau de Paris pour la ville est tout de même un petit peu coûteux aujourd'hui. Nous ne pouvons pas avoir l'eau et l'argent de l'eau. Lorsque nous parlons de Saint-Maur, je crois qu'il faut bien connaître le dossier de Saint-Maur parce qu'on peut se vanter d'avoir ce qu'il faut à Saint-Maur, mais l'état de leurs canalisations, c'est un autre problème. C'est ça le problème de Saint-Maur, c'est que c'est bien beau de s'occuper de ses ordures ménagères, de son eau, de son centre équestre, de tout ce que l'on veut, mais tout est vieillissant et qu'à un moment, il va falloir moderniser. Se marier avec des gens comme ça, cela va être à quel coût ? Nous pourrions peut-être faire baisser la facture d'eau pour nos Joinvillais, mais à quel coût pour la commune ? C'est un choix. Si Paris veut nous rejoindre, cela sera avec plaisir. Pourquoi pas ? Je suis prêt à accueillir Monsieur Delanoë, cela ne me pose pas un problème. Sérieusement, si Paris veut nous rejoindre, pourquoi pas. Mais qu'ils soient offensifs, qu'ils nous fassent une proposition.

M. Benoit WILLOT : C'est ce qui a été fait à Viry-Châtillon et Grigny.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, mais je veux dire que nous ne sommes pas fermés. C'est comme quand nous parlons de péages à l'entrée des villes ou autre chose comme cela. J'ai envie de dire nous faisons un péage pour les Parisiens qui sortent de Paris, pourquoi pas. Parce que si nous, nous rentrons dans Paris et que nous payons, eux, lorsqu'ils sortent ils doivent payer aussi. Nous allons au bout des logiques. Si Paris, au niveau de l'eau, veut nous proposer une réflexion, bien évidemment dans le cadre d'un SEDIF, pourquoi pas. Cela serait même intelligent. Malheureusement, nous sommes dans une idéologie là. C'est un petit peu difficile, mais cela viendra peut-être.

M. Benoit WILLOT : C'est un service public moderne, nous faisons baisser les prix et nous rendons un vrai service aux habitants.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne peux pas dire le contraire, mais il y a le coût pour la ville derrière.

Mme Sylvie MERCIER : Je vais m'abstenir sur cette délibération. Effectivement, nous rentrons dans un nouveau cycle avec le SEDIF, nouveau délégataire, nouveau prix de l'eau, etc. Ce qui a amené, puisque nous nous groupons, à une diminution de 24 centimes. Je vais m'abstenir, cette année, sur ce que fait le SEDIF. Je vais regarder en tant que citoyenne, Joinvillaise, ce qui se passe exactement sur ma facture et je vais regarder un petit peu les réactions des élus qui nous représentent auprès du SEDIF parce que nous sommes actifs en tant qu'élus. Lorsque Jean-Jacques va siéger, il va bien nous représenter au SEDIF. Pour l'instant, je vais m'abstenir sur la délibération et je vais attendre de voir cette nouvelle délégation.

M. Alain BARUGEL : Juste une remarque. Nous avons vu lors des commissions urbanisme, que l'eau, comme nous en consommons moins, augmente parce qu'ils ont des charges fixes. Aboutir à 24 centimes de réduction, c'est un gros effort, c'est-à-dire que c'est moins qu'un gel. Nous baissions alors qu'en théorie, l'eau devrait augmenter. C'est un très bel effort que nous avons cette année.

M. Benoit WILLOT : C'est beaucoup plus que ce que payent les Parisiens par exemple. Clairement. Ou que ce que payent les habitants de Grigny et Viry aujourd'hui.

M. Alain BARUGEL : Là je crois que la baisse n'est pas due à cela, elle est due à un réajustement de prix n'est-ce pas Jean-Jacques ?

Jean-Jacques GRESSIER : La baisse de 24 centimes c'est une révision d'un contrat et comme tout contrat de longue durée, avec des réactualisations annuelles, amène à un prix qui monte, qui monte, et que nous n'arrivons pas à bien stabiliser. C'est vrai qu'il était temps de refaire ce nouveau contrat, de redéfinir certaines

priorités des uns et des autres et c'est ce qui a abouti à la négociation. Nous disons souvent que sur des contrats très longs, nous n'avons pas de prime à la fidélité de rester avec une entreprise trop longtemps parce que cela augmente tous les ans sous forme de révision de prix et nous nous décalons par rapport au prix du marché. C'est la révision de ce contrat, qui nous a permis d'obtenir 24 centimes d'économie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce qui veut dire que les élus doivent être vigilants.

Jean-Jacques GRESSIER : Tout à fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au passage, le passage en régie de l'Eau de Paris se passe très mal si vous suivez un petit peu les infos. Ça se passe très mal. Au niveau du personnel, c'est une catastrophe. Nous pourrions vous envoyer quelques informations si vous voulez. Nous passons aux votes ?

12	CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve la convention entre le SEDIF, VEOLIA Eau Ile de France SNC et la commune de Joinville-le-Pont relative au « recouvrement de la redevance assainissement part communale »		
– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.		
pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL ; M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI,
contre	05	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	05	M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).

* *
*

13 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT, CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : J'ai des questions, mais je ne suis pas sûr que mes questions puissent tomber dans toutes oreilles, notamment celles de Messieurs DOSNE et BARUGEL. Une partie des questions va toucher à un certain projet d'aménagement de Joinville. Je suis désolé, mais c'est lié un peu au dossier et je ne sais pas comment il faut le faire. Je préviens, c'est à vous d'en juger.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ecoutez, merci déjà de ces précautions, j'apprécie. Je vous propose de poser les questions sauf celles qui éventuellement nous concerneraient et puis nous allons sortir, je redonne la présidence à ce moment-là.

M. Benoit WILLOT : Mes questions concernent ce sujet. Nous sommes sur un élément qui a beaucoup d'intérêt globalement, mais qui est un travail assez gigantesque à voir le poids du papier qui est produit ici. Evidemment, j'ai essayé de le lire même si c'est tout de même volumineux et même si tout n'est pas tout à fait compréhensible. Il y a un élément, puisque nous essayons de justifier globalement ce que nous voulons pour la ville par rapport à ce que nous négocions avec la CAF, il y a une page 76, dans ce dossier, qui est une page qui m'est apparue assez étonnante.

Je commence par la présentation des équipements associatifs et culturels, il est dit que la commune est dotée de plusieurs équipements structurants et souhaite se doter d'un équipement associatif et culturel autour d'une salle de spectacles, 500 à 700 places et de salles associatives. Je trouve assez intéressant d'entendre ce projet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est le projet de Pierre Aubry AUBRY. Il y a une coquille, effectivement.

M. Benoit WILLOT : Non, mais il n'y a pas que cela dans cet endroit-là. Je comprends et c'est cela que je voulais me faire confirmer, qu'en adoptant cette convention, nous validions, bien évidemment, l'ensemble du contenu de cette convention, y compris les projets qui sont présentés ici. Je vais continuer, tout de même, parce que cela vaut bien le coup de lire ce genre de chose. Nous avons, en dessous, un dossier qui est intitulé : La requalification des « Hauts de Joinville ». Dans cette requalification...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Stop, je vais sortir.

M. Benoit WILLOT : J'ai prévenu.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais vous laisser discuter sans nous, je vais me reposer dans le couloir. Je sors, je laisse la présidence à Chantal, avec Alain. Pour les 700 places, par contre, je confirme.

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL quittent la séance du Conseil Municipal.

M. Benoit WILLOT : Il y a un petit paragraphe, il n'est pas très long, nous allons tout de même le lire parce que je trouve cela assez intéressant en termes de perspectives que nous mettons, effectivement, dans ce document.

« Retrouver une centralité dans le cœur de ville, autour d'espaces publics et d'équipements structurants. Création d'une place qui sera un espace de respiration et d'animations, qui accueillera le marché forain ainsi qu'en sous-sol un parking public. » Un parking public en sous-sol. *« Autour de cette place, de nouveaux équipements tels qu'un équipement sportif, un gymnase, un équipement associatif et culturel, structuré autour d'une salle de spectacles, un équipement mixte de quartier comprenant des services administratifs ouverts à la population ou tout autre équipement nécessaire aux besoins de la ville et aux besoins du quartier, notamment en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. »* Je trouve que c'est assez extraordinaire que nous approuvions, au travers de cette délibération, un changement majeur et, franchement, Jean-Jacques, je retire ce que je disais par rapport à la précédente délibération. Nous sommes enfin avec une prise en compte de la volonté de la population, je dis : oui. Je vais voter cette délibération. Je vais voter effectivement, ce choix d'avoir des équipements publics au sein des « Hauts de Joinville ». Merci, Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur WILLOT, vous anticipez parce que je n'avais pas l'intention de le voter.

M. Benoit WILLOT : C'est dommage, parce que tu vois, là, nous sommes sur un projet intéressant, nous prenons en compte ce qui est dit, nous prenons en compte des éléments qui sont discutés et je trouve qu'il y a eu un travail intelligent auprès de nos élus pour changer grâce à ce vote sur la jeunesse un projet qui ne tenait plus la route.

Mme Chantal DURAND : Benoit, nous avons bien compris que vous avez beaucoup d'humour. Nous apprécions beaucoup dans cette salle. Toutes les coquilles vont être, évidemment, corrigées. Il s'agit d'une convention qui a été rédigée par la CAF et qui dans sa rédaction comporte des erreurs qui vont être corrigées. Cela dit, au niveau des subventions accordées, cela ne change strictement rien au niveau de la CAF. Oui, Sylvie ?

Mme Sylvie MERCIER : Là, il y a tout de même un projet qui avait été déposé et que la CAF a validé. Effectivement, il y a une reconduction du projet, mais je ne serai pas aussi catégorique en disant « tout va bien se passer ». C'est bien ce que la CAF a en tant que document ?

Mme Chantal DURAND demande à l'administration d'intervenir : Le contrat Enfance-Jeunesse vise à financer un certain nombre, très simplement, de centres de loisirs, de centres petite enfance, que cela soit pour les centres de loisirs, ce que nous appelons les ALSH, c'est-à-dire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, et financer aussi des nouvelles actions qui ont été listées dans le document. L'ensemble de ces actions-là et de ces structures-là sont indépendantes du projet des « Hauts de Joinville », en l'occurrence. Là, c'est simplement,

une des pages de diagnostic général sur la ville. La CAF a, effectivement, pris les données qui sont des données qui datent de 2007 et qui ne sont pas actualisées. Si vous le voulez, il y a deux manières de faire. Soit nous repoussons les délibérations en mars, nous corrigeons le diagnostic et nous revotons en mars, franchement, cela va pénaliser la ville et la CAF. C'est au Conseil Municipal de décider. Soit, et c'est peut-être une solution intermédiaire, nous corrigeons le diagnostic en fonction des coquilles qui ont été produites et en fonction du projet des « Hauts de Joinville » tel qu'il est aujourd'hui et nous signons le contrat avec le texte corrigé. Cela ne change rien sur les subventions.

M. Francis SELLAM : Cela ne change pas toutes les fiches projets qui sont sur le secteur jeunesse, sur le secteur centre de loisirs, vie scolaire, périscolaire. Cela ne change pas.

Mme Jeannine CHERY : Pareil pour la petite enfance.

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une question aussi sur le budget, car j'ai lu votre fameuse phrase et vous m'avez dit « au contraire c'est l'inverse, c'est la CAF qui participe plus », donc il y a bien une recrudescence des familles précaires et des familles monoparentales, ce qui veut dire que les familles ont du mal à payer, a priori. Est-ce que nous avons observé ou non des difficultés de paiement de la part des familles ? Madame CHERY me dit oui, Monsieur...

Mme Jeannine CHERY : Nous n'avons pas plus d'impayés.

Mme Sylvie MERCIER : Deuxième question. Nous avons envisagé pendant un moment, et j'en reparle encore, là c'est peut-être le moment, de réviser les taux de participation en fonction du quotient familial de façon à ce que nous ayons des classes qui correspondent peut-être plus à la typologie de la ville. A priori, ce n'est pas ce que vous aviez mis au point pour le budget.

Mme Chantal DURAND demande à l'administration d'intervenir : la question des quotients familiaux ne se pose pas dans le secteur de la petite enfance puisque ce sont les quotients CAF, ce ne sont pas des quotients ville. C'est la CAF qui édite ses propres quotients familiaux. Ce ne sont pas les mêmes que ceux que nous utilisons pour la restauration scolaire. Ce qui n'enlève rien à votre question sur les autres secteurs. Pour la petite enfance, c'est ça. Pour ce qui est de la précarisation des familles, le constat est là. Nous avons plus de familles qui choisissent des contrats courts et qui ont des taux d'effort plus faibles donc qui ont des revenus moins importants et qui payent moins le service d'où l'érosion de nos participations familiales. Ceci étant dit, nous ne constatons pas plus d'impayés. Cela ne veut pas dire, de fait, qu'elles n'ont pas les moyens de payer le service public.

Mme Sylvie MERCIER : La problématique c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Nous prenons des services plus courts parce que nous n'avons pas les moyens et puis nous avons de moins en moins les moyens. C'est vraiment une réflexion globale dans une situation de crise qu'il faut aborder. En l'espèce, nous sommes dans une situation de crise. Je demandais si vous aviez prévu quelque chose.

Mme Jeannine CHERY : Nous y réfléchissons.

Mme Sylvie MERCIER : La réponse est non.

Mme Jeannine CHERY : Nous y réfléchissons pour le moment. Nous y réfléchissons parce que comme vous dites, très justement, cela devient de plus en plus préoccupant. C'est vrai, absolument.

Mme Sylvie MERCIER : C'est peut-être aux élus de prévoir.

Mme Chantal DURAND : Benoit, tu veux ajouter quelque chose ?

M. Benoit WILLOT : J'avais, concernant d'autres sujets sur la convention, quelques mots à dire. Nous parlons beaucoup du CUCS, en l'occurrence, que je sache, nous sommes dans une situation où le CUCS est terminé. Non ?

Mme Emmanuelle CONRAD : Il est renouvelé jusqu'à 2014.

M. Benoit WILLOT : D'accord. Il est renouvelé, nous n'avons pas eu de... tant mieux, c'est une bonne nouvelle.

Mme Emmanuelle CONRAD : Qu'est-ce que vous vouliez savoir ?

M. Benoit WILLOT : Nous parlons, systématiquement, ou en tout cas presque, dans nos documents d'un CUCS Leclerc. Je sais bien que le quartier baptisé, par l'INSEE « Leclerc », ne recouvre pas du tout l'avenue Leclerc, je trouve qu'il y a un vrai souci, dans nos documents de parler de CUCS Leclerc alors que...

Mme Emmanuelle CONRAD : Il est comme cela dans les documents CUCS donc nous ne pouvons pas le changer. Il a été dénommé CUCS Leclerc, nous reprenons Leclerc.

M. Benoit WILLOT : Il y a un abus de langage pour notamment les habitants d'une cité qui peut comprendre aussi des soucis sociaux. Là, le CUCS couvre la cité Henri Barbusse en l'occurrence.

Mme Chantal DURAND : Pas que la cité Henri Barbusse.

Mme Emmanuelle CONRAD : Ce sont les mots présents dans les documents de Préfecture, nous ne changeons pas. Je pense que les habitants ont besoin d'autre chose que juste un mot dans un document de Préfecture. Nous savons très bien de quel quartier il s'agit, nous en parlerons tour à l'heure.

M. Benoit WILLOT : Peut-être que les habitants ont besoin d'autre chose, mais je trouve que pour nous, en termes de transparence, il serait tout de même intéressant que nous désignions les choses par leur vrai nom et que si nous voulons faire...

M. Patrice GENTRIC : C'est la Préfecture qui les a nommés comme cela dans le document.

M. Benoit WILLOT : Ce n'est pas un document. Il faudrait savoir, c'est un document de la Préfecture ou c'est un document que nous présentons ? J'aimerais bien savoir.

Mme Emmanuelle CONRAD : Nous avons reçu de la part de la Préfecture un avis de reconduction jusque 2014. Le zonage n'a pas été changé à notre connaissance. Nous sommes en train, en ce moment, de négocier le budget, nous ne savons pas encore quel budget nous allons avoir. Cette dénomination de « Leclerc », je vous en prie, le problème n'est pas sur une dénomination, le problème est sur le terrain. Je crois qu'aujourd'hui, c'est un faux problème. Ça me fatigue, là.

Mme Sylvie MERCIER : La question n'est pas que cela te fatigue ou pas, c'est un truc qui est récurrent d'une année sur l'autre. Nous en prenons note, nous le faisons.

Intervention inaudible de 2'41'42 à 2'41'45

M. Benoit WILLOT : Un jour nous pourrions corriger les choses quand même ? Pour essayer de débattre correctement. Que cela te fatigue, je suis désolé.

Mme Chantal DURAND : Ce qui est vrai dans ce que dit Benoit WILLOT, c'est que le CUCS recouvre tout de même 3 résidences, Egalité, Leclerc et Espérance.

Intervention inaudible 2'42'03

Mme Chantal DURAND : Si, Leclerc a été rajouté après, lors de la première signature du contrat.

Intervention inaudible 2'42'08

M. Benoit WILLOT : Non.

Mme Chantal DURAND : Si.

M. Benoit WILLOT : Nous pouvons avoir ces documents ? Je suis désolé, j'ai participé aux commissions, je suis absolument certain que jamais, jamais, jamais, nous n'avons évoqué la cité Leclerc. Jamais.

Mme Chantal DURAND : Si, absolument, Benoit. Nous pouvons ressortir les documents.

M. Benoit WILLOT : Oui.

Mme Chantal DURAND : Cela dit, après, je ne sais pas ce que va faire ma collègue avec la Préfecture, peut-être que nous pouvons leur demander de citer les 3 résidences concernées. Ce n'est qu'un problème de dénomination, c'est vrai.

M. Benoit WILLOT : Non. Là, c'est un problème de fond, si ça couvre réellement Leclerc, une information que nous n'avons pas eue, je suis désolé. J'aimerais bien en avoir la preuve, cela serait pour moi quelque chose de tout à fait différent que ce que nous avons eu. Pour l'instant, je suis par rapport à tout ce que j'ai vu sur les documents du CUCS et je les ai lus en détail, il n'y a jamais eu Leclerc.

M. Areski OUDJEBOUR : Je crois que ce qui est important, ce que dit Benoit est intéressant, même si, j'allais dire, la responsabilité incombe certainement à la Préfecture, mais le zonage permet au public d'être éligible à certaines mesures du CUCS. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, si nous fournissons un document avec un zonage qui est Leclerc, cela voudrait dire que des jeunes du quartier Barbusse ou du quartier Egalité, qui ne figurent pas sur le document, ne sont pas éligibles à certaines mesures du CUCS.

Mme Emmanuelle CONRAD : Parce que vous pensez sincèrement...

M. Areski OUDJEBOUR : ... *Intervention inaudible de 2'43'38 à 2'43'43*...en son temps par Fadela AMARA, je crois que, maintenant, le contrat d'autonomie a été supprimé, mais seuls étaient éligibles les jeunes habitant dans le quartier dénomination CUCS. Cela voudrait dire que des jeunes qui signeraient un contrat d'autonomie, qui habiteraient Egalité ou Barbusse, ne pourront pas bénéficier d'une mesure destinée à des jeunes en grande difficulté. Ce que nous voulons dire sur le fond. Certainement que la commune a écrit à la Préfecture pour changer le zonage, mais le zonage est importante pour le public éligible. Ce n'est pas une polémique.

Mme Emmanuelle CONRAD : Nous n'avons pas écrit à la Préfecture pour changer le zonage mais le nom.

M. Areski OUDJEBOUR : Ce n'est pas ce que nous avons dit. Nous disons qu'à un moment donné, la ville de Joinville a été, par la Préfecture, choisie pour que tel ou tel quartier soit en politique de la ville.

Mme Emmanuelle CONRAD : Exactement.

M. Areski OUDJEBOUR : Dénommé CUCS. Il y a peut-être une erreur dans le choix du quartier ou pas, je ne sais pas, en tout il a été étendu certainement aux quartiers Egalité et Barbusse.

Mme Chantal DURAND : C'est tout à fait évident. Et Leclerc.

M. Areski OUDJEBOUR : Le document officiel, il n'est que Leclerc.

Mme Emmanuelle CONRAD : Non, c'est un problème de dénomination. Nous disons « quartier Leclerc », je ne sais pas pourquoi. D'ailleurs, franchement, je vais vous dire, peut-être qu'il faut que je m'en préoccupe, cela évitera une telle discussion au Conseil Municipal, mais mon souci n'a jamais été la dénomination. Mon souci a été le zonage. Cela m'est complètement égal, à partir du moment où la Préfecture et nous, nous nous entendons sur le zonage. Je ne sais pas pourquoi, « Leclerc », je n'étais pas là à l'époque. D'ailleurs, Areski, tu dois le savoir mieux que moi puisque c'est toi qui étais là à l'époque. Je ne sais pas.

M. Areski OUDJEBOUR : Non, ce n'était pas moi. D'abord, ce n'est pas la question. Ce n'est pas se renvoyer la balle, de dire qui est qui. Ça n'a aucun intérêt.

Mme Emmanuelle CONRAD : Si. Le premier CUCS c'était toi.

M. Areski OUDJEBOUR : Là, ça n'a aucun intérêt.

Mme Emmanuelle CONRAD : Si.

M. Areski OUDJEBOUR : Le CUCS, à un moment donné, est-ce qu'il est possible de corriger ? Nous ne sommes pas en train de dire « qui a fait quoi ? ».

Mme Emmanuelle CONRAD : Je te pose la question.

M. Areski OUDJEBOUR : Ce n'est pas cela, la question de fond.

Mme Emmanuelle CONRAD : Pourquoi à l'époque avez-vous pris la dénomination « Leclerc » ? Je te pose la question. C'est toi qui étais chargé du CUCS.

M. Areski OUDJEBOUR : Non, je n'étais pas chargé du CUCS. Faut peut-être revoir...

Mme Chantal DURAND : Non, ce n'est pas Areski qui était chargé du CUCS. Pas du tout.

M. Areski OUDJEBOUR : J'étais chargé de la Jeunesse.

Mme Chantal DURAND : Exactement. Ce n'est pas lui qui ne s'est occupé de ça.

M. Areski OUDJEBOUR : Mais, pas du CUCS ni de la politique de la ville. En même temps, je veux bien prendre la responsabilité, mais la question, elle n'est pas là.

Mme Emmanuelle CONRAD : Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse.

M. Areski OUDJEBOUR : La question de fond, ce n'est pas ça. Ce n'est pas qui fait quoi. Qui a fait qui, qui a fait quoi ? Je ne suis pas un gamin. Soyons responsables.

Mme Chantal DURAND : Je crois qu'effectivement, il faudra demander à la Préfecture si nous pouvons corriger parce que...

Intervention inaudible 2'46'12

M. Areski OUDJEBOUR : Est-ce que nous pouvons mettre un additif sur cela ?

Mme Emmanuelle CONRAD : Nous débattons depuis un quart d'heure sur une dénomination sans parler du sujet réel qui est la population dans ces quartiers. Excusez-moi, mais j'ai un problème philosophique sur le débat.

Intervention inaudible de 2'46'28 à 2'46'33

M. Benoit WILLOT : J'ai regardé les cartes du CUCS.

Mme Emmanuelle CONRAD : Il n'y a pas Leclerc, pour moi.

Mme Chantal DURAND : Ecoutez, nous allons regarder de nouveau, mais pour moi, oui.

M. Areski OUDJEBOUR : Je vais poser la question inverse, est-ce que la population de Leclerc est éligible à des actions CUCS ?

Mme Emmanuelle CONRAD : Je vais vous dire, dans les faits, comment cela se passe le CUCS, parce que nous parlons d'un grand mot et je ne sais pas si tout le monde sait comment cela se passe dans les détails. Déjà, il faut que nous ayons des porteurs de projets. Ce que je peux vous dire, aujourd'hui, c'est que des porteurs de projets, nous n'en avons pas beaucoup. Première chose. La deuxième, c'est que dans les projets que nous avons, par exemple l'aide aux devoirs, nous prenons des gamins de Leclerc, nous prenons des gamins de Barbusse, nous n'allons pas regarder, tout de même, au détail près où habite la famille, dans les faits. Alors, effectivement, il y a d'autres dispositifs où, par exemple, est-ce qu'il est éligible au CAE, est-ce qu'il habite à la rue près dans la zone ZUS ou pas ? Il y a des dispositifs qui sont très exigeants. Nous, dans les faits, sur le terrain,

Intervention inaudible de 2'47'28 à 2'46'31

Mme Emmanuelle CONRAD : Exactement, je ne vais pas regarder où ils habitent. Pour moi, qu'ils soient à Leclerc ou à Barbusse, c'est un gamin en difficulté. Donc, je m'en fiche. Je ne regarde pas le numéro de l'appartement.

Intervention inaudible de 2'47'45 à 2'46'51

M. Areski OUDJEBOUR : Il n'y avait pas droit.

Mme Emmanuelle CONRAD : Je sais.

M. Areski OUDJEBOUR : ... dans laquelle elle était, elle ne pouvait pas être éligible.

Mme Emmanuelle CONRAD : Tu as tout à fait raison. Je le sais.

M. Areski OUDJEBOUR : Le Préfet a mis son nez dans le zonage départemental, pour dire qu'à un moment donné, le trottoir d'en face *inaudible de 2'48'05*

Un intervenant : Ça, c'est surtout pour les ZUS, mais les CUCS, ils sont moins regardants, je peux te le dire.

Intervention inaudible de 2'48'11 à 2'46'17

Mme Emmanuelle CONRAD : Je suis d'accord, sur les ZUS. Nous ne sommes pas en ZUS. C'est surtout sur les ZUS où il y a ce niveau d'exigence. Sur le CUCS, je peux vous dire que nous sommes beaucoup moins exigeants.

Mme Sylvie MERCIER : Nous voulons juste que l'on note, ce soir, que nous demandons la correction.

Mme Chantal DURAND : Oui, je suis d'accord avec vous, il faut noter cette demande. Absolument. Je suis d'accord. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres commentaires ? Non ? Nous allons noter les corrections et nous passons aux votes si vous voulez bien.

M. Benoit WILLOT : Ça veut dire quoi « noter les corrections » ?

Mme Virginie ROSSIGNOL : Cela veut dire corriger le diagnostic de la CAF.

Mme Chantal DURAND : Qui est erroné.

Mme Virginie ROSSIGNOL : Qui est erroné, que vous avez cité tout à l'heure.

Mme Sylvie MERCIER : Nous parlons du CUCS.

Mme Chantal DURAND : Oui, cela aussi nous le prenons en note.

M. Benoit WILLOT : « Corriger le diagnostic », mais le diagnostic est bon. Cela me va bien, nous le votons comme cela.

Mme Chantal DURAND : Non, il n'est pas bon.

M. Benoit WILLOT : C'est quoi cette histoire de « Corriger le diagnostic ».

Mme Virginie ROSSIGNOL : Je crois que la CAF va devoir le réactualiser.

M. Benoit WILLOT : Il n'est pas bon tel qu'il est, nous le savons bien. Tout le monde le sait ici.

Mme Virginie ROSSIGNOL : Par contre, toutes les fiches projets sont bonnes et j'espère que tout le monde les a bien lues.

M. Benoit WILLOT : Nous votons quoi ? Quel texte ?

Intervention inaudible de 2'49'35 à 2'49'40

M. Benoit WILLOT : Je vote un texte que j'ai sous les yeux.

Mme Sylvie MERCIER : Je vais m'abstenir parce que là, ça n'a pas de sens.

Mme Chantal DURAND : Attendez, parce que, là, ça tourne à la pagaille.

Mme Sylvie MERCIER : Je m'abstiens.

Mme Chantal DURAND : Attendez. Monsieur TAMET, s'il vous plaît.

M. Yves TAMET : Oui. Je voudrais juste faire une remarque, parce qu'effectivement, la page 76 est, disons, une ancienne mouture du projet de la ZAC, sauf que la page 3 indique expressément que « *la présente convention est constituée par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante* ». Et, l'annexe 4, relative au diagnostic est, comme son nom l'indique, sur 7 documents, le 4^{ème} en ordre d'importance. Deux solutions, soit c'est voté comme cela, mais nous ne pouvons pas rectifier, nous ne pouvons pas barrer pour mettre une autre description des nouveaux équipements du Haut de Joinville en matière de petite enfance ou de...

Mme Chantal DURAND : Non. Ecoutez, Monsieur TAMET, pardonnez-moi...

M. Yves TAMET : Peu m'importe, je peux le voter comme cela, sauf que je vous dis que pour la CAF c'est un document contractuel. Plutôt que, nous, de bricoler, nous pourrions peut-être lui demander de réécrire les pages et de le revoter la prochaine fois.

Mme Chantal DURAND : Ecoutez, je vais renouveler ma proposition que j'ai faite au début du débat et qui n'avait pas forcément été retenue par tout le monde. C'est de reporter ce point au prochain conseil parce que c'est vrai que là nous sommes en pleine pagaille. Sincèrement, je le dis tel que je le pense. Oui Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : Une seule question que je voudrais savoir. Est-ce que nous n'allons pas pénaliser les familles en attendant ce report au prochain conseil ? Je soulève ce problème.

Mme Chantal DURAND : Je suis d'accord Jean-Marie, mais là vraiment, il y a beaucoup trop de points. Jean-Marie, s'il te plaît. Il y a beaucoup trop de points qui posent problèmes et débats, et qui sont erronés. Je crois qu'il vaut mieux tout refaire et reporter. Nous sommes OK comme ça ? Donc, nous reportons le débat.

Mme Jeannine CHERY : D'autant que cela fait déjà un an.

M. Yves TAMET : Oui, surtout que c'est applicable à compter de Janvier 2010. C'est à cause de la CAF. Quand le contrat arrive aussi tard...

Mme Chantal DURAND : C'est rétroactif donc il n'y a pas de problème.

M. Yves TAMET : C'est la CAF qui a tardé.

Intervention inaudible de 2'51'57 à 2'52'08

Mme Chantal DURAND : Le président reporte. Nous allons chercher Monsieur le Maire ? Merci.

Intervention inaudible de 2'52'18 à 2'53'04

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL entrent en séance du Conseil Municipal à 11h25

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si j'ai bien compris, le point est reporté ? La voix de la sagesse l'emporte. Personne n'est parfait sur cette planète. Nous le reportons. Si ce n'est pas préjudiciable.

13

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT, CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE

Le conseil :

– Approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.

Point retiré de l'ordre du jour et reporté

* *

*

14 APPROBATION DES CONVENTIONS « PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE ET LA VILLE DE JOINVILLE LE PONT

Mme Virginie ROSSIGNOL donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

14	APPROBATION DES CONVENTIONS « PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE ET LA VILLE DE JOINVILLE LE PONT
<i>Le Conseil :</i>	
– Approuve les conventions N°200600009, N°200900080 et N°200900081 « Prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement » avec la caisse d'allocations familiales du Val de Marne.	
– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à les signer.	
Unanimité	

* *

*

15 RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

M. Patrice GENTRIC : Le comité est composé d'un Collège d'élus. Je n'ai pas eu de nom pour les postes de la liste « Joinville en Mouvement ». Quel nom proposez-vous ou en proposez-vous ?

M. Benoit WILLOT : Peux-t-on prononcer d'abord sur le sujet général ?

M. Patrice GENTRIC : Si vous voulez. Si vous voulez parler, vous savez qu'avec moi, la parole est libre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avec moi aussi.

M. Patrice GENTRIC : Avec tout le monde, la parole est libre.

Intervention inaudible de 2'57'11 à 2'57'22

M. Benoit WILLOT : Je ne comprends pas les sous-entendus qu'il y a, peut-être, derrière cet échange. Je voudrais dire que j'ai fait connaître, il y a deux ans, mon opinion lorsqu'on me l'avait demandée, sur le fonctionnement de ce comité environnement. Il se trouve qu'on me l'avait demandée et qu'on n'a pas tenu compte, du tout, de l'opinion que j'avais formulée. Je constate qu'il y a un fonctionnement qui n'est pas conforme à ce qui est souhaitable pour la ville et que c'est très regrettable. Nous renouvelons cette structure, il est prévu que l'ensemble des listes y soit représenté et le moment venu, lorsque nous procéderons aux votes,

la liste « Joinville en Mouvement » proposera, effectivement, un nom d'une personne membre de cet organisme puisque c'est prévu dans son règlement intérieur.

M. Patrice GENTRIC : Très bien, je vous en remercie. Pour la liste, y a-t-il d'autres questions ?

M. Marc VERSTRAETE : Vous parliez tout à l'heure, tous ces dossiers sont en cours de réalisation ou d'élaboration. A quelle date l'ensemble des membres de ce conseil recevra le compte-rendu de ces travaux et réflexions ?

M. Patrice GENTRIC : Les comptes-rendus. D'une part, c'est consultatif, regardez sur internet, le comité est une force de proposition. Et, ce qui est fait est mis sur internet. Regardez sur internet.

Intervention inaudible de 2'58'46 à 2'58'48

M. Patrice GENTRIC : Oui, et le schéma directeur des pistes cyclables a été voté par le Conseil Municipal.

Intervention inaudible de 2'58'54 à 2'58'57

M. Patrice GENTRIC : Et sinon tu vas voir sur Internet. C'est en ligne sur le site de la ville. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir procéder aux votes. Nous allons donner les noms avant, pour le vote. Je vais vous demander, tout d'abord, de voter, pour savoir comment nous allons voter. Je propose de voter à main levée. Etes-vous d'accord ? A l'unanimité, très bien. Je vous en remercie. Pour le Collège des élus, « Joinville en Mouvement », quel nom proposez-vous ?

M. Benoit WILLOT : Benoit WILLOT pour la liste « Joinville en Mouvement ».

M. Patrice GENTRIC : Je vous en remercie. Pour la liste « Pour Joinville Ensemble et Unis » ?

M. Olivier AUBRY : Sylvie MERCIER.

M. Patrice GENTRIC : Sylvie MERCIER. Je vous en remercie. Pour les élus de la Majorité : Jean-Jacques GRESSIER, Maire-Adjoint « Urbanisme, Cadre de vie et Anciens combattants », Boutaïeb KADDANI, Conseiller municipal, et à la demande de Monsieur le Maire, votre serviteur.

Pour le Collège associatif : Michel LAVAL, Vice-président, Alain MESTRE, Association Joinville Ecologie, Pascal BENVENISTE, Association européenne éco-environnementale, Yves JAZET, Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis, Thierry LE LAY, Association Palissy Petit Parc.

Qui est favorable à cette liste ? A l'unanimité. Je vous en remercie. Non ?

Intervention inaudible de 3'00'37 à 3'00'40

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une petite question. La question c'est : Est-ce que pour les associations, il y a eu des demandes d'entrées ?

M. Patrice GENTRIC : Je n'ai pas reçu de demandes d'entrées.

M. Marc VERSTRAETE : J'aurai une question aussi. Sur quels critères avez-vous décidé que Monsieur LAVAL soit Vice-président de ce comité consultatif ? N'aurait-il pas été plus judicieux et nettement plus démocratique, que le Collège associatif élise son Vice-président ? C'est une question, j'en aurai d'autres.

M. Patrice GENTRIC : Les statuts sont autrement, le Vice-président est élu, je trouve plus démocratique, par l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Marc VERSTRAETE : Je ne trouve pas.

Intervention inaudible de 3'01'37 à 3'00'46

M. Patrice GENTRIC : Plus il y a de monde qui vote, pour moi, plus c'est démocratique.

Intervention inaudible de 3'01'50 à 3'01'55

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voulais poser une question. Ça vous pose une problématique pour Monsieur LAVAL ?

M. Marc VERSTRAETE : Non. Que ce soit LAVAL ou un autre, je trouve qu'il aurait été plus logique que le Collège associatif vote son Vice-président et décide lui-même.

Intervention inaudible de 3'02'08 à 3'02'12

M. Patrice GENTRIC : Cela donne plus de force au Conseil Municipal, qui, lui, vote la totalité. De toute manière, c'est dans les statuts.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si je peux me permettre, je trouve qu'un monsieur ou une dame qui représente un certain nombre d'électeurs à Joinville, a sa place dans ce comité.

M. Marc VERSTRAETE : C'est un parti politique ou c'est une association ? Il faut savoir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non. Je veux dire qu'il a sa place parce qu'au départ c'est un mouvement écologique.

M. Marc VERSTRAETE : Tout à fait, je ne le conteste nullement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Et, nous sommes, tout de même, dans l'environnemental. Je trouve qu'il a sa place.

M. Marc VERSTRAETE : L'autre question que j'ai. Je constate que « Joinville Ecologie » bénéficie de deux représentants dans ce comité, quelles sont les raisons, les motivations ? Que certaines associations comme ADC ou « Joinvillage » n'ont aucun représentant dans le comité consultatif environnement.

M. Patrice GENTRIC : Monsieur LAVAL est là, plus comme personnalité reconnue. C'est, du reste, ce qui est noté dans les règles.

Intervention inaudible de 3'03'00 à 3'03'04

M. Patrice GENTRIC : C'est cela. Des personnalités reconnues en matière de protection de l'environnement, c'est ce que nous retrouvons dans le règlement intérieur. Là, je n'ai pas compris que c'était marqué « Joinville Ecologie » pour Monsieur LAVAL, du reste, je ne l'ai pas lu, vous l'avez remarqué, il est là comme personne compétente.

M. Marc VERSTRAETE : D'accord. Autre question, qu'est ce qui peut expliquer à vos yeux que les autres associations ne comptent aucun représentant ?

M. Patrice GENTRIC : Je n'ai pas eu de demande écrite.

Intervention inaudible 3'03'33

M. Patrice GENTRIC : Je n'ai pas eu de demande écrite de ces personnes-là, depuis la dernière fois.

M. Benoit WILLOT : Depuis la dernière fois, nous sommes d'accord. Quand on les refuse, on les refuse.

M. Patrice GENTRIC : Je n'ai pas eu de demande.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous parlez de quelles associations ?

M. Marc VERSTRAETE : ADC et « Joinvillage ».

M. Benoit WILLOT : C'est débat que nous avons eu il y a deux ans, nous avons eu suffisamment d'autres choses à faire.

M. Patrice GENTRIC : Y a-t-il d'autres questions ? Nous allons procéder au vote.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

15	RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT	
<p><i>Le Conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de renouveler les membres Comité consultatif Environnement appelé à se prononcer sur des questions environnementales relevant de la compétence de la Ville de Joinville-le-Pont. - Décide que le Comité sera composé de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Olivier DOSNE (Maire, Membre de droit) <p><u>Collège d'élus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrice GENTRIC (Maire-Adjoint « Finances et Développement durable », Président du Comité) - Jean-Jacques GRESSIER (Maire-Adjoint « Urbanisme, Cadre de vie et Anciens combattants ») - Boutaïeb KADDANI (Conseiller municipal de la Majorité) - M. Benoit WILLOT (Conseiller municipal, Liste « Joinville en Mouvement ») - Mme Sylvie MERCIER (Conseiller municipal, Liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») <p><u>Collège associatif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel LAVAL (Association Joinville Ecologie, Vice-président) - Alain MESTRE (Association Joinville Ecologie) - Pascal BENVENISTE (Association européenne éco-environnementale) - Yves JAZET (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis) - Thierry LE LAY (Association Palissy Petit Parc – A3P) 		
Pour	25	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL ; M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Florence ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »).
Contre	00	-
Abstention	08	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).

* *
*

16 INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : D'abord, je vais remercier Monsieur le Maire de faire cette proposition, et indiquer que je vais la voter. Je suis favorable.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Aux élus de la Majorité.

M. Benoit WILLOT : Ah bon ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est ce qui est marqué, c'est ce que je vous ai dit. Conseillers municipaux de la Majorité. Je vous précise Benoit, parce que j'ai cru comprendre que vous n'aviez peut-être pas bien compris.

M. Benoit WILLOT : J'ai très bien compris.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ah bon ?

M. Benoit WILLOT : Je dis que je vais voter cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'accord.

M. Benoit WILLOT : Parce que je trouve que c'est, effectivement, faire preuve d'une belle générosité, d'une belle prise en compte du travail de l'ensemble des élus. Je reconnais que mes collègues et moi, n'ayant, strictement, aucune activité au sein de ce Conseil, il est parfaitement logique que nous ne prenions absolument pas en compte notre travail. C'est logique, c'est normal et après tout, c'est l'argent d'Olivier DOSNE, qu'il le distribue auprès de qui il veut.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas tout à fait mon argent.

M. Benoit WILLOT : C'est très bien. Ça me va très bien. Si on nous l'avait proposé, nous aurions été, peut-être, obligés de le refuser, cela n'a pas été fait. Ça nous évite d'avoir un problème de conscience. C'est un peu bizarre cette façon de faire, ce n'est pas très élégant, mais c'est une pratique comme ça. Je me prononcerai en faveur de cette proposition. Gardez vos sous, c'est très bien comme ça.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avez-vous d'autres remarques ? Monsieur TAMET ?

M. Yves TAMET : Je me pose une question. Le contentieux électoral, dont vous parlez, est celui qui concerne Monsieur HUCHON, sauf erreur de ma part.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui.

Intervention inaudible 3'08'09

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, il y en avait un autre. Je vais t'expliquer.

M. Yves TAMET : Après l'avis du, ce que nous appelions avant le Commissaire du gouvernement, qui doit s'appeler Rapporteur public maintenant, il y avait des risques d'annulation de son élection, mais pas de la votre. Lorsque vous dites « *le contentieux qui existe me permet de ne pas appliquer la règle de non cumul des mandats parce qu'il y a un contentieux* », c'est en général quand cela s'applique à celui dont l'élection est attaquée. Autrement dit, tant que le procès est en cours, le contentieux administratif électoral, je ne suis pas encore en situation de choisir entre mes mandats parce que je ne sais pas si je serai élu ou pas. Là, c'est l'adversaire qui est mis en cause...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ecoutez.

M. Yves TAMET : Je vous dis ce que je pense.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai les sources du Ministère de l'Intérieur.

M. Yves TAMET : Monsieur le Maire, je n'ai pas terminé. Je dis simplement la règle du cumul des mandats est une règle éthique. Je dis que, vous avez 3 mandats, et je vous félicite pour être retourné à l'Assemblée nationale, je trouve que c'est très bien, mais qu'est-ce qui vous empêche de démissionner de ce mandat de conseiller régional, quel que soit le sort de Monsieur HUCHON dans six mois, un an ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qu'est-ce qui m'empêche ? Lorsque nous sommes dans un groupe politique, à un moment, dans des groupes politiques, nous travaillons pour une forme d'idéal et quelque part, nous avons aussi un chef politique au-dessus.

M. Yves TAMET : Non. La règle du cumul des mandats c'est le fait de dire que trois mandats, c'est beaucoup. C'est beaucoup de travail.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela m'aurait extrêmement arrangé, sur le fond, que ce recours soit soldé pour le 15 mai.

M. Yves TAMET : J'ai bien compris. Le raisonnement qui consiste à dire « *je n'ai pas encore à choisir parce que peut-être mon adversaire sera invalidé* », je trouve que c'est détourner cette loi.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne détourne rien.

M. Yves TAMET : Elle protège l'élu qui est attaqué parce qu'il ne sait pas encore si son mandat sera invalidé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne détourne rien, Monsieur TAMET.

M. Yves TAMET : Ceci étant, je suis d'accord, puisque par la force des choses, vous ne souhaitez pas vous démettre du 3^{ème} mandat, celui de conseiller régional. Je pense que c'est un prétexte cette histoire ou, en tout cas, c'est un problème politique au sein du groupe du Conseil Régional de l'UMP, etc. Sur la question reverser votre indemnité en trop, en surplus, aux autres conseillers, je suis tout à fait d'accord, mais ce que je veux c'est que l'idée de dire « *j'ai 3 mandats et pour l'instant je ne souhaite pas m'en libérer parce qu'il y a un procès* », qui ne vous concerne pas, je trouve que c'est un mauvais prétexte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur TAMET.

M. Yves TAMET : Ou alors, vous nous dites quel est l'impératif vraiment politique insurmontable qui vous empêche de...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur TAMET. Il y a deux réponses. Tout d'abord, je ne suis pas en situation de cumul, aujourd'hui, d'après les sources et d'après les renseignements qui me sont donnés par le Ministère de l'Intérieur, parce qu'évidemment, vous vous doutez bien qu'on vous appelle et qu'on vous apporte ces précisions. Et puis, politiquement, lorsque vous avez un politique qui s'appelle COPÉ, ou à la Région, PECRESSE, qui vous dit « *tu tiens ton poste jusqu'au bout* », on tient. Je ne suis pas en situation de cumul.

M. Yves TAMET : Monsieur le Maire, je comprends la discipline de groupe, mais je comprends aussi que cette règle sur le cumul des mandats...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je serai ravi que, demain, dans le journal, on m'annonce que c'est terminé.

M. Yves TAMET : J'ai bien compris, mais je trouve que c'est une curieuse façon de procéder.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne suis pas tout seul, Monsieur TAMET, dans cette situation. Je ne suis pas tout seul.

M. Yves TAMET : Il faut être indépendant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ah oui.

M. Yves TAMET : Comme les magistrats et les avocats.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui, nous pouvons en parler. C'est un autre sujet, surtout en ce moment.

Mme Sylvie MERCIER : Justement, j'ai une autre question. Vous étiez en train de dire qu'il y avait un deuxième contentieux ou un deuxième recours ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il y avait un deuxième contentieux qui a pris fin lundi dernier, donc après le 15, qui était un contentieux d'un Réunionnais, qui avait fait un contentieux sur l'élection régionale à la Réunion, et en plus, un contentieux sur l'ensemble des élections du territoire. Ce qui fait que, jusqu'à lundi dernier, le Conseil d'Etat a rejeté, d'ailleurs le Ministère de l'Intérieur m'a appelé en me disant « *Monsieur DOSNE, c'est terminé, sous un mois vous allez avoir à choisir* » et j'ai dit « *Attendez, je ne comprends pas, vous m'annoncez que Monsieur HUCHON ?* », « *Non, non, nous avons commencé un contentieux national suite à un Monsieur, à la Réunion, qui avait lancé un contentieux national.* » Cela, je l'ai découvert aussi. Donc, je n'étais pas tout seul et je ne suis toujours pas tout seul cette situation.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

Intervention inaudible 3'12'49

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est vrai que les lois sur les cumuls des mandats ont évolué. J'ai un souvenir de mon prédécesseur qui s'est trouvé dans une position à une époque, et j'étais dans ce Conseil Municipal, où mon prédécesseur s'est retrouvé Député, Maire et, je pense, Conseiller Général. J'ai un souvenir désastreux, parce que c'était bien vu de sa part, aussi, de vouloir redistribuer à ses élus, mais à chaque élu, cela avait été attribué avec des sommes différentes et je me rappelle de la division de l'équipe, à ce moment-là, cela avait été quelque chose d'assez terrible. Il a vécu aussi cette situation, sauf qu'entre temps, la loi électorale a changé. Avez-vous d'autres questions ? Non ? Je vous propose, je soumetts au vote.

M. Marc VERSTRAETE : Je voudrai faire une explication de vote. C'est en faisant mon libre examen et mon autocritique que j'ai compris la pertinence de votre proposition en excluant l'ensemble de l'opposition de ces indemnités. Effectivement votre calvaire doit être insupportable d'entendre lors des délibérations les remarques et persiflages incessants de l'opposition. C'est pour toutes ces raisons que j'ai voté avec force et enthousiasme votre proposition ségrégationniste. Ne regrettant nullement ce vote positif, ceci étant, au lieu de cette proposition discriminatoire, vous auriez été bien inspiré que ce dépassement d'indemnités soit versé au budget des affaires sociales et à la solidarité de notre commune soit une somme de 3801,47 € mensuel.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai oublié de préciser une chose pour mes conseillers municipaux et adjoints. Je les laisse libre de faire ce qu'ils veulent de ces indemnités. S'ils veulent les reverser à une association ou autre, ils peuvent le faire. Ces indemnités ne peuvent être versées qu'à des élus. Vous êtes un poète pas encore disparu. Je prends note de votre explication de vote.

16	INDEMNITE DE FONCTIONS ATTRIBUES AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITE	
<i>Le Conseil/ :</i>		
– Fixe les indemnités de fonction des élus de la manière suivante à compter du mois du février.		
		% l'indice 1015
Indemnités de fonction du Maire		3,637 %
Indemnité de fonction des Maire adjoints		27,266 %
Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués		8,189 %
Indemnité de fonction des conseillers municipaux de la majorité		2,791 %
– Ces indemnités feront l'objet d'une majoration de 15% accordée aux communes chefs-lieux de canton.		
Pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL ; M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI, M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »). M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	00	-
Abstention	03	Mme Florence ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »). Mme Sylvie MERCIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).

* *

*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

17 RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

17		RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS		
<i>Le Conseil :</i>				
– Le tableau des effectifs est modifié comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché	10	1 TNC (0,20)	1	10
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	1		2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	44.8	1		43.8
Ingénieur principal	6	1		5
Technicien supérieur principal 1 ^{ère} classe	2		2	4
Technicien supérieur principal 2 ^{ème} classe	3		4	7
Technicien supérieur	3		2	5
Contrôleur de travaux chef	1	1		0
Contrôleur de travaux principal	4	4		0
Contrôleur de travaux	5	5		0
Agent de maitrise principal	11	3		8
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	11	4		7
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	5		2	7
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	108	3		105
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	6.8		1	7.8
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	5	1		4
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	4		1	5
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	3,8	1 TNC (0.8)	1	4
Educateur des APS hors classe	1	1		0
Educateur de jeunes enfants	3	2		1
Animateur	2		1	3
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	5	2		3
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	21		2	23
Unanimité				

* *
*

18 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES RELATIVES A LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE MADAME EMMANUELLE CONRAD ET DE MONSIEUR LE MAIRE

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Je suis favorable par principe à la protection fonctionnelle. Je n'ai pas de souci par rapport à cela. Par contre, je suppose que lorsque nous parlons des témoins, il s'agit de la subornation de témoins en l'occurrence, que nous évoquons ici, mais je ne comprends absolument rien à l'histoire du sondage tendancieux. Je ne vois pas de quoi il s'agit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le sondage tendancieux, Emmanuelle, tu veux en parler ?

M. Benoit WILLOT : C'est quoi, l'infraction relative au sondage tendancieux ? Je n'ai rien compris là.

Mme Emmanuelle CONRAD : Je vais répondre. Je pense que je suis capable. Vous savez qu'il y a une affaire en cours de jugement. Il se trouve que sur le site internet, Monsieur AJAR a lancé un sondage en disant : « *Pensez-vous ou non que cette personne est pédophile ? Oui, ou non ?* », en proposant derrière, si vous répondez « oui », un certain nombre de mesures répressives du choix de Monsieur AJAR.

M. Benoit WILLOT : C'est cela que nous évoquions ?

Mme Emmanuelle CONRAD : Oui.

M. Benoit WILLOT : Je n'ai vraiment rien compris là.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous le connaissez le site, Monsieur WILLOT, vous l'avez vu j'imagine.

M. Benoit WILLOT : Oui, mais là, je n'avais rien compris à cette phrase, c'est tout.

Mme Emmanuelle CONRAD : C'est la peau de quelqu'un ou pas.

M. Benoit WILLOT : Je suis pour la protection fonctionnelle, elle me paraît légitime et je pense qu'il serait sain qu'elle soit accordée à tous les élus qui en ont besoin, oui, bien sûr.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En ce qui concerne l'affaire en cours, ce que n'a pas compris...

M. Benoit WILLOT : Après, le fait de porter plainte, ça, c'est autre chose. C'est l'appréciation du Maire, je n'ai pas l'habitude qu'on nous demande notre avis sur le fait que la Mairie porte plainte sur un sujet. Nous sommes sur autre chose. Je n'ai pas d'avis sur ce deuxième thème. Jusqu'ici, je n'ai pas l'impression qu'on nous ait demandé notre avis lorsque les affaires ont été lancées au tribunal.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est-à-dire que cette affaire, Monsieur WILLOT, elle est un petit peu particulière tout de même. Le début de cette affaire débute par des signalements qui ont été lancés à la DDJS, lors d'une colonie de vacances, en juillet 2008. C'est ça ? Juillet 2008. Qui sont parvenus à la DDJS en octobre 2009, et qui ont été instruits par la DDJS en mai 2010, ou avril 2010, à un mois près, et dont nous avons eu connaissance, j'ai eu connaissance, au mois de juillet dernier. Le 15 juillet ou le 10 juillet dernier, alerté par la Mairie qui m'a transmis cette information. Lorsque j'ai eu cette information d'accusation sur un membre de la Mairie, de certaines choses qui étaient mises en accusation, suite à des lettres anonymes qui avaient été remontées, j'ai demandé aux services d'accorder, bien évidemment, la protection fonctionnelle immédiate à l'agent de service, parce que nous ne pouvons pas accuser quelqu'un comme cela sur 3 lettres qui remontent 2 ans après et, en plus, non signées. Par contre, en parallèle, j'ai demandé - je me suis rapproché des services et Emmanuelle, bien évidemment - à ce que la DDJS instruisse cette affaire de manière la plus sereine possible, sachant qu'à la DDJS, le membre, qui instruisait cette affaire, était une Joinvillaise, que nous connaissons et qui avait été sur une liste politique un petit peu en face, contre nous. Sa probité n'a pas été remise en jeu, mais les conditions de l'audition ont été, tout de même, très particulières puisque les membres de la Mairie qui ont été auditionnés sont restés une journée, pratiquement, sans manger, avec une coupure de 10 minutes. C'était quelque chose d'assez violent.

Au mois de septembre, j'ai demandé au Sous-préfet de nous rencontrer, avec la DDJS, et j'ai demandé au Sous-préfet que nous crevions cet abcès, c'est-à-dire que nous portions cela en justice. Nous ne pouvons pas laisser un agent, qu'il a fallu protéger cet été et dont j'ai eu beaucoup d'inquiétude pour sa vie, et les suites, et pour sa santé, parce que c'était des coups vraiment à se mettre en l'air, les accusations portées et les pressions subies. Cet agent, nous l'avons isolé, sans le protéger, nous assumerons les conséquences du jugement du tribunal. Le Sous-préfet a instruit une affaire judiciairisée. Le premier jugement a eu lieu au mois de janvier dernier. Cela a été repoussé au 15 mars prochain ou au mois de mars prochain, parce que je crois qu'il y a un problème de témoins qui ne sont pas venus. Sachez que nous suivons l'affaire, mais par respect

pour les jeunes filles, l'agent et pour les élus, et les menaces subies et les pressions autour, je m'en tiens à la justice et je fais confiance à la justice. Nous assumerons les conséquences. Nous prendrons les décisions que nous devons prendre envers l'agent ou envers des personnes qui auraient colporté, c'est bien évident.

La présomption d'innocence, elle est, pour moi, fondamentale. C'est vrai que le site a été douloureux. Lorsque nous faisons de la politique, nous pouvons admettre, effectivement, une certaine parodie. On m'a appelé Pinolivier, je ne sais plus, des noms assez rigolos, je ne trouvais pas cela « méchant-méchant », mais pour les agents, j'ai beaucoup souffert. Pour Emmanuelle, cela a été très particulier. Lorsqu'on fait un quizz, où on propose un agent, pratiquement, de le supprimer, ce n'est pas acceptable. En le nommant, ce n'est pas acceptable. D'autres agents ont été nommés. Il y a eu des procédés utilisés et proprement inadmissibles. On nous a enregistrés dans des réunions de Mairie et ces enregistrements ont été mis sur le site, à notre insu. Un soir, André BIZEUL, alors qu'Emmanuelle recevait une maman, simplement à titre d'écoute, sans pression quelconque, cette maman a été suivie par deux ou trois jeunes, avec une caméra, qui ont cherché l'incident. Cela nous a un peu révoltés et un peu inquiétés. Aujourd'hui cela s'est calmé, effectivement, le site est fermé depuis quelques jours, étonnamment. La personne, a priori, aurait quitté le quartier, comme par hasard. En attendant, sur le fond, je suis tout de même inquiet, et c'est vrai que, si nous vous demandons de nous accompagner dans cette protection fonctionnelle, c'est parce que, par rapport au site, nous avons un délai et que nous ne pouvons pas passer ce délai. Que les élus soient menacés, déjà c'est difficile, mais le personnel communal, c'est intolérable. Il y a eu beaucoup trop de noms cités et d'honneurs salis. Quoi qu'il arrive, les dégâts sont là. Quoi qu'il arrive. Nous vous tiendrons informés, peut-être pas en réunion municipale, mais nous vous tiendrons informés, de manière discrète, des suites de cette affaire. Emmanuelle, tu veux dire quelque chose ? Clément ? Oui, vas-y.

Mme Emmanuelle CONRAD : Encore une fois, comme le disait Olivier, nous, nous avons choisis. Nous savons que nous ne sommes pas à l'abri de la moquerie, mais, franchement, s'attaquer ainsi à toute la structure jeunesse, avec une présomption un peu de complicité, je pense que, je le dis, cela a détruit vraiment psychologiquement, parce que ce sont des accusations dures à porter, Nathalie BRETELLE, qui est la responsable de service, et aussi un certain nombre d'agents qui veulent quitter, en fait, l'animation jeunesse parce qu'il y a un moment, c'est trop. Nous ne sommes pas tous armés de la même façon sur ce type de diffamations. C'est vrai qu'ils n'ont pas 5 000 euros de salaire par mois et ils se disent « *Pourquoi moi ? Qu'est-ce qu'il s'est passé ?* ». Je le redis, au nom de toute l'équipe, ce n'était tout de même pas sympa. Ceux qui, je ne vais pas citer de nom, ont fait la publicité de ce site, certains vont se reconnaître, je trouve que, nous en reparlerons à l'occasion, mais ce n'était pas correct.

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'autres questions ? Juste apporter une précision technique à Monsieur WILLOT, qui se demandait pourquoi nous délibérons sur le fait que la Mairie puisse porter plainte. C'est une spécificité de la loi sur la presse, en fait. Le Maire a une délégation générale pour porter en justice, au nom de la Mairie, un certain nombre d'affaires. Lorsqu'il s'agit de la loi sur la presse, il faut une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Mme Sylvie MERCIER : Ce qui veut dire que pour...

M. LE DEPUTE-MAIRE demande à l'administration de répondre : Non, pas du tout. Sur l'affaire que vous citez, en question, la question n'était pas celle-là, elle était celle de la protection fonctionnelle. Comme celle qui est posée là, dans les articles 1 et 2 de la délibération. La Mairie n'a pas porté plainte, en l'occurrence, sur les propos dont vous parlez. L'idée de la loi sur la presse, c'est de dire que lorsqu'un corps constitué, une administration est attaquée et si elle veut se défendre de ces propos diffamatoires, une institution, elle doit porter plainte, d'ailleurs auprès du Procureur, ce n'est pas une citation directe à comparaître en l'occurrence, mais c'est le Procureur qui décidera ou non de poursuivre. Il faut une délibération spécifique du Conseil Municipal. Je suis clair ?

Mme Sylvie MERCIER : Il y a quelque chose que je ne comprends pas, c'est que, là, c'est le Procureur de la République qui poursuit. Donc, alors, la Mairie va poursuivre, le Procureur poursuit, tout le monde poursuit.

M. LE DEPUTE-MAIRE demande à l'administration de répondre : En fait, il y a deux procédures différentes. Lorsque vous connaissez la personne qui est en cause, en l'occurrence, nous savons qui c'est.

Mme Sylvie MERCIER : La personne est citée dans le document là.

M. LE DEPUTE-MAIRE demande à l'administration de répondre : Nous savons qui c'est, nous pouvons mettre en œuvre une procédure que nous appelons « la citation directe à comparaître », c'est-à-dire que, nous allons

directement demander à cette personne-là de se présenter devant la justice. Nous allons directement intervenir auprès du juge sans passer par le Procureur de la République. Cela sera le cas pour la plainte, si Monsieur le Maire le décide, et la plainte pour Madame CONRAD si elle le décide. Ensuite, il y a le cas très spécifique d'une institution qui décide de faire valoir ses droits contre ce qu'elle présume être de la diffamation, et dans ce cas-là c'est une procédure spécifique, qui est décrite spécifiquement dans le Code Pénal et qui est très différente de « la citation directe à comparaître », puisque, là, nous devons demander au Procureur de la République d'agir. C'est différent. C'est différent si vous portez plainte en votre nom propre ou si c'est la Mairie, en tant qu'institution, qui porte plainte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est bon ? Je vous propose de passer aux votes.

18	PRISE EN CHARGE DES DEPENSES RELATIVES A LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE MADAME EMMANUELLE CONRAD ET DE MONSIEUR LE MAIRE
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Mme Emmanuelle CONRAD et M. Olivier DOSNE estimant qu'ils ont été mise en cause par des propos diffamatoires tenus à leur encontre demandent la protection de la loi et sollicite du Conseil Municipal qui leur accorde la protection fonctionnelle.</p> <p>– Le Conseil Municipal autorise le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier et de justice, notamment les consignations à déposer, devant être engagés par Mme Emmanuelle CONRAD et M. Olivier DOSNE pour mener les actions nécessaires à sa défense. Ces actions peuvent notamment consister en une plainte avec citation directe à comparaître et donner lieu aux requêtes et notifications prévues par la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.</p> <p>– Autorise la commune de Joinville-le-Pont à déposer plainte du chef de diffamation publique envers un corps constitué à l'encontre de l'auteur du site et charge le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer tous documents afférents à cette action en justice en exécution de la présente délibération.</p>	
Unanimité	

* *
*

19 VŒU RELATIF A LA SITUATION DE LA VILLE DE JOINVILLE (BRESIL)

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Un mot, tout de même, pour souligner que la situation est plutôt en voie d'aggravation que d'amélioration. Il y a eu un mort, il y a des inondations supplémentaires qui ont eu lieu dimanche, il y a 6 300 personnes encore sans abris aujourd'hui, rien que sur la ville de Joinville. Sur l'ensemble de l'Etat de Santa Catarina, il doit y avoir 800 000 personnes qui ont été touchées par les inondations et 20 000 sans-abri, mais c'est vraiment Joinville qui est une ville particulièrement touchée. Elle l'avait été il y a deux ans et demi par de graves inondations, c'est nettement pire cette fois-ci. Je crois qu'il est vraiment important de diffuser ce type de situation.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vais saisir la Région, l'Assemblée Nationale et le groupe d'Amitié Parlementaire le plus rapidement possible. Qui est pour ? Nous avons voté déjà je suppose. Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Nous arrivons aux questions diverses.

19	VŒU RELATIF A LA SITUATION DE LA VILLE DE JOINVILLE (BRESIL)
<p><i>Le Conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - adresse son profond soutien aux habitants de Joinville au Brésil et à son Maire, Monsieur Carlito MERSS ; - appelle la population joinvillaise et les associations caritatives à manifester leur solidarité avec les Brésiliens en général et les habitants de Joinville en particulier ; - demande aux pouvoirs publics et notamment à l'Etat ainsi qu'à la Région Ile-de-France de débloquer une aide d'urgence en faveur des territoires et des populations touchées, notamment dans le Sud du pays et dans l'Etat de Santa Catarina ; - souhaite que la communauté internationale amplifie l'aide d'urgence en faveur de ce pays et demande pour ce faire la mobilisation des groupes d'amitié parlementaires France – Brésil 	
Unanimité	

* *

*

QUESTIONS DIVERSES

Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Projet rue de la Liberté</p> <p>Lors du conseil municipal du 29 juin 2010, vous nous avez présentés, en réponse à une de mes précédentes questions, le projet de l'association ARFOG pour l'ancien siège de l'entreprise Logo, rue de la Liberté à Joinville.</p> <p>Vous nous avez déclaré « je soutiens leur projet car il est dans la droite ligne de la politique de solidarité que je souhaite pour Joinville » avant d'assurer que « le bâtiment sera donc transformé en une maison d'enfants à caractère social, résidence d'habitation et lieu de vie. »</p> <p>Or il s'avère, si j'en crois mes informations, que vous avez refusé le permis de construire demandé par l'association. Pouvez-vous nous en faire connaître la raison et nous informer sur le devenir de ce site ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Ce n'est pas parce que je soutiens un projet que ce dernier doit s'affranchir des règles édictées par le Plan Local d'Urbanisme. Que diriez vous si je devais accorder des permis de construire illégaux au seul motif que le projet est bon ? Le permis de construire en question a en effet été refusé car non conforme aux règles en vigueur, notamment en matière de stationnement. L'arrêté de refus a été publié et je vous invite à le lire si vous souhaitez des détails techniques. L'avenir du site appartient à son propriétaire, l'entreprise Logo, avec laquelle nous gardons un contact étroit.</p>

Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Entreprises du cinéma</p> <p>Après la disparition des sociétés de production, la fermeture de GTC, la fin des Auditoriums de Joinville en décembre 2010 semble sonner le glas de l'activité cinématographique à Joinville. Vous nous aviez pourtant assuré le 28 septembre 2008, puis le 13 octobre 2009 puis encore le 1^{er} décembre 2009 que vous travailliez à l'organisation d'une table ronde sur l'avenir du site avec l'ensemble des interlocuteurs concernés.</p> <p>Qu'en est-il du devenir des espaces désormais largement vacants du quai Gabriel Péri ? Quel sera l'impact économique, social et humain de la disparition de toute la filière image ? Quelles sont les conséquences fiscales pour la commune ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Comme vous le savez, l'explosion de la bulle Internet et la révolution numérique continue à entraîner une restructuration importante de la filière image, qui connaît d'importantes difficultés économiques se traduisant par de nombreux dépôts de bilan. Après Titrafilms en 2007 et GTC en 2009 ce sont en effet les Auditoriums de Joinville qui ont quitté le site en décembre dernier. La Fondation Schneider, propriétaire du site,</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

	<p>a en effet souhaité voir partir ce locataire a l'encontre duquel elle a engagé une procédure pour d'importants impayés de loyers.</p> <p>Si l'on peut, comme vous, déplorer le départ de Joinville de cette industrie qui a fait en son temps la renommée de notre ville, je pense qu'il faut s'adapter aux évolutions de la technologie et ne pas se battre contre des moulins à vent. Je vous rappelle, qui plus est, que le propriétaire du site, Monsieur Gildas GOLVET, a refusé toutes les propositions de Monsieur le sous-préfet du Val-de Marne visant à y implanter des starts-up du secteur de l'image, par définition peu rentables. On ne peut pas blâmer un propriétaire de souhaiter louer ses locaux à des entreprises solides, susceptibles de payer leurs loyers !</p> <p>L'important, pour le Maire que je suis, est de conserver de l'emploi à Joinville, ce qui est et sera le cas à la Cité du cinéma. Je me réjouis que cette dernière ait pu accueillir en 2010 la société DIGIMAGE, filiale du groupe CMC Vidéo, qui a repris une partie des locaux de GTC pour y implanter ses 15 salariés, renforçant ainsi la trentaine de salariés déjà localisés dans la Cité dans des activités liées à l'image. Je me réjouis surtout de l'arrivée en 2010 de la direction générale du groupe RENTACAR, avec 40 salariés, et l'arrivée prochaine d'une trentaine d'autres personnes du groupe.</p> <p>Le propriétaire du site ayant arrêté un programme de rénovation d'un ou deux bâtiments de la Cité du Cinéma par an, cette dernière va s'ouvrir à de nouvelles entreprises et je m'en réjouis car elles auront bien évidemment un impact important sur l'activité des commerces voisins ou du Haut de Joinville.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p>Hébergement d'urgence</p> <p>Vous savez qu'en application de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, la commune de Joinville est tenue de disposer au minimum d'une place d'hébergement par tranche de 1 000 habitants, soit 18 places. Or, depuis la fermeture de notre centre d'hébergement de l'avenue Gallieni, Joinville n'en a plus du tout.</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer quel est le montant de l'amende que doit payer Joinville en application des dispositions de la loi pour ne pas respecter ses obligations légales ?</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est « des propositions concrètes » que vous vous étiez engagé à présenter « dans les semaines à venir » lors du conseil municipal du 1^{er} décembre 2009 ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Une fois de plus, vous faites erreur sur ce sujet, et entretenez une polémique stérile.</p> <p>Le 1^{er} décembre 2009, je vous annonçais que Joinville prendrait toute sa part de la solidarité nécessaire en matière d'hébergement d'urgence. Depuis cette date et à ce jour, nous avons accueillis au gymnase Lecuirot 1029 nuitées d'hébergement d'urgence avec accueil personnalisé, repas chaud, couchage et surtout respect des règles de sécurité incendie. Ce sont des mesures plus que concrètes. Si nous comptons en plus nos maraudes, le budget affecté au CCAS, en hausse permanente, notre taux de logement social et les places d'hébergement de l'Hippotel, je crois que nous n'avons pas à rougir de nos efforts en matière de solidarité avec les plus démunis.</p> <p>Le Préfet, qui a salué notre travail, ne nous a notifié aucune amende pour le moment. Nous attendons par ailleurs toujours la parution du schéma départemental de l'hébergement d'urgence, afin de nous y référer le cas échéant.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »</p>	<p>Le port de plaisance a connu une dégradation très importante depuis les dernières crues. Les usagers en subissent les conséquences et ont fait connaître leurs inquiétudes.</p> <p>Le bateau acheté par la ville peut il solutionner le problème de l'envasement ?</p> <p>Plus généralement, comment à l'avenir comptez vous prévenir les effets de ces crues sur la détérioration des pontons et la qualité de l'eau potable ?</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 FEVRIER 2011

Réponse de M. LE MAIRE	<p>A chaque crue, notre port de plaisance subit un envasement plus ou moins important en fonction de l'importance de la montée des eaux. Les usagers du Port sont alors étroitement accompagnés, à la fois par le responsable du Port, les services techniques de la Ville et l'élu de secteur, Monsieur Pierre MARCHADIER, notamment par des appels téléphoniques réguliers, destinés à les informer du niveau des eaux et à les alerter sur les dispositions nécessaires à prendre en vue de la sécurité et de l'amarrage de leurs bateaux.</p> <p>A la suite des importantes crues recensées au cours des dernières semaines, la darse intérieure du port est devenue une île d'environ 30 m de long sur 10 m de large. Le Maître du Port a évalué à près de 1000 m³ la quantité de vase à enlever. Heureusement, la ville s'est récemment dotée d'un bateau porte-agitateur ou désenvaseur, qui a immédiatement été mis à contribution dès le retrait des eaux. Le Maître du Port a ainsi déjà dégagé une partie de la darse, qui a retrouvé une profondeur de 2 mètres. Le travail continue avec efficacité. Je me réjouis que la ville ait procédé à cet investissement, sans l'aide duquel nous aurions dû faire venir une barge et une pelleuse pour procéder au désenvasement, à un coût onéreux pour la collectivité.</p> <p>A partir du 14 février, l'équipe du Port sera renforcée par un nouvel agent, adjoint au Maître du Port, qui pourra l'assister sur ce travail accaparant et lui permettre d'achever au plus vite ce nettoyage par celui des pontons.</p> <p>Par ailleurs, contrairement à vos affirmations, les pontons ne sont aucunement détériorés et ils sont étroitement surveillés par la Capitainerie. Nous réfléchissons d'autre part à automatiser la distribution d'eau dans le port, afin de garantir la potabilité de cette eau à tout moment.</p>
-----------------------------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

Le Secrétaire de Séance

M. André BIZEUL

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE